

**COMMISSION
DU VIEUX
PARIS
COMPTE-RENDU
DE SEANCE**

[SÉANCE PLÉNIÈRE DU 19/10/2017]

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 19/10/2017

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 91 du 21 novembre 2017.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M. Henri Bresler, M. Pierre Casselle, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Pierre-Henry Colombier, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Claude Mignot, M. Olivier de Monicault, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy.

EXCUSÉS

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Gypsie Bloch, M. François Chaslin, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Serge Colas, M. Thierry Hodent, M. Maurice Laurent, M^{me} Monique Mosser, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Soline Nivet.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 19/10/2017

ORDRE DU JOUR

PERMIS

38-46, boulevard Haussmann, 2-12, rue de Mogador, 77-79, rue de Provence, 15-29, rue de la Chaussée d'Antin (09 ^e arr.) : Galeries Lafayette. Présentation du projet par les équipes de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage	4
52, rue Boissière et 89, rue Lauriston (16 ^e arr.).....	10
7B, rue des Bauches (16 ^e arr.).....	13
22-24, rue Santos-Dumont (15 ^e arr.).....	15
3, boulevard Bourdon (04 ^e arr.).....	18
45-47, rue La Bruyère (09 ^e arr.).....	21
86, quai de la Râpée et 1, rue Traversière (12 ^e arr.).....	24
70-80, avenue Denfert-Rochereau (14 ^e arr.).....	26
102, rue Rambuteau et 2, rue Mondétour (01 ^{er} arr.).....	33

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

10, avenue Pierre I ^{er} de Serbie (16 ^e arr.) : Musée Galliera.....	36
--	----

SUIVIS DE VŒUX

42, rue des Saints-Pères (07 ^e arr.)	40
32, rue Keller (11 ^e arr.).....	44
127, boulevard Diderot (12 ^e arr.).....	46
1, villa des Hauts-de-Belleville et 43-49, rue du Borrégo (20 ^e arr.).....	48
10, avenue du Bel-Air (12 ^e arr.).....	51

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE VŒU

27, rue du Four et 1, rue des Canettes (06 ^e arr.).....	53
--	----

[38-46, BOULEVARD HAUSSMANN, 2-12, RUE DE MOGADOR, 77-79, RUE DE PROVENCE, 15-29, RUE DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN (09^E ARR.)]

Dépose des devantures des Galeries Lafayette

Pétitionnaire : M. Nicolas HOUZE
 SA SAGL (SA DES GALERIES LAFAYETTE)
 PC 075 109 17 V 0024
 Dossier déposé le 07/06/2017.
 Fin du délai d'instruction le 07/11/2017.

« Réhabilitation du rez-de-chaussée et du 1^{er} sous-sol d'un grand magasin avec modification des distributions verticales et horizontales, transformation de locaux techniques du 1^{er} sous-sol en surface commerciale, création de puits de lumière par le percement du plancher du rez-de-chaussée au droit des façades et modification de l'ensemble des devantures et marquises du bâtiment « Coupole ».

SHON démolie : 1876 m² ; SHON créée : 1696 m². »

PRÉSENTATION

Faire de chaque vitrine un théâtre et non plus un simple entassement d'objets fut l'un des défis auxquels furent confrontés les architectes décorateurs à l'exposition des arts décoratifs de 1925. La plus belle réussite dans ce genre fut sans doute la galerie des boutiques d'Henri Sauvage, rattachée à la nouvelle classe des Arts de la rue. Ses 21 magasins relevaient de la nouvelle esthétique née au lendemain de la Première Guerre mondiale (encadrements plats souvent rompus par des angles coupés, richesse et éclat des matériaux, polychromie) en la poussant à l'extrême.

Proches voisins sur l'esplanade des Invalides, les pavillons des Grands Magasins, et tout particulièrement celui des

Galeries Lafayette, en fournissaient un autre exemple. Promptes à apporter ainsi une preuve de leur modernité, les Galeries présentaient là des œuvres créées par leurs ateliers de *La Maîtrise* que dirigeait Maurice Dufrène. Si Joseph Hiriart, Georges Tribout et Georges Beau, trois architectes qui n'avaient jamais travaillé pour ce magasin, avaient signé le projet, la création des vitrines et la décoration intérieure en furent confiées à Dufrène qui travailla au côté de Ferdinand Chanut, architecte officiel des Galeries chargé de la direction des travaux. Les matériaux les plus précieux furent employés par eux pour cette architecture provisoire : marbres veinés, filets en ondulation de mosaïque d'or, glaces taillées à facettes conçues par Gruber qui, éclairées en soirée, donnaient l'impression d'un immense motif de joaillerie. C'était là, en préfiguration, l'écriture et le décor des devantures (et de la marquise disparue) des Galeries Lafayette mises en œuvre par le même Chanut en 1927 et dont la dépose est aujourd'hui demandée.

PRÉSENTATION DU 21 SEPTEMBRE 2017

Fondées en 1896, les Galeries Lafayette connaissent un développement comparable à celui des autres grands magasins parisiens. Les différentes campagnes de la construction correspondent à la conquête progressive d'immeubles dans un quartier profondément remanié par les travaux d'Haussmann. À leur apogée, les Galeries Lafayette occupent sur le boulevard Haussmann un linéaire de façade considérable, réparti sur trois îlots :

- Le magasin historique, ancien immeuble de rapport à l'angle des rues La Fayette et de la Chaussée d'Antin (qui n'est plus aujourd'hui sous l'enseigne des galeries Lafayette) ;
- Le magasin principal, qui occupe l'îlot délimité par le boulevard Haussmann, la rue de la Chaussée d'Antin, la rue Mogador et la rue de Provence. Acquis au fur et à mesure par les fondateurs et leurs successeurs, cet îlot comporte plusieurs immeubles de rapport transformés en magasins, agrandis au fur et à mesure des opportunités



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle à l'angle du boulevard Hausmann et de la rue de la Chaussée d'Antin.

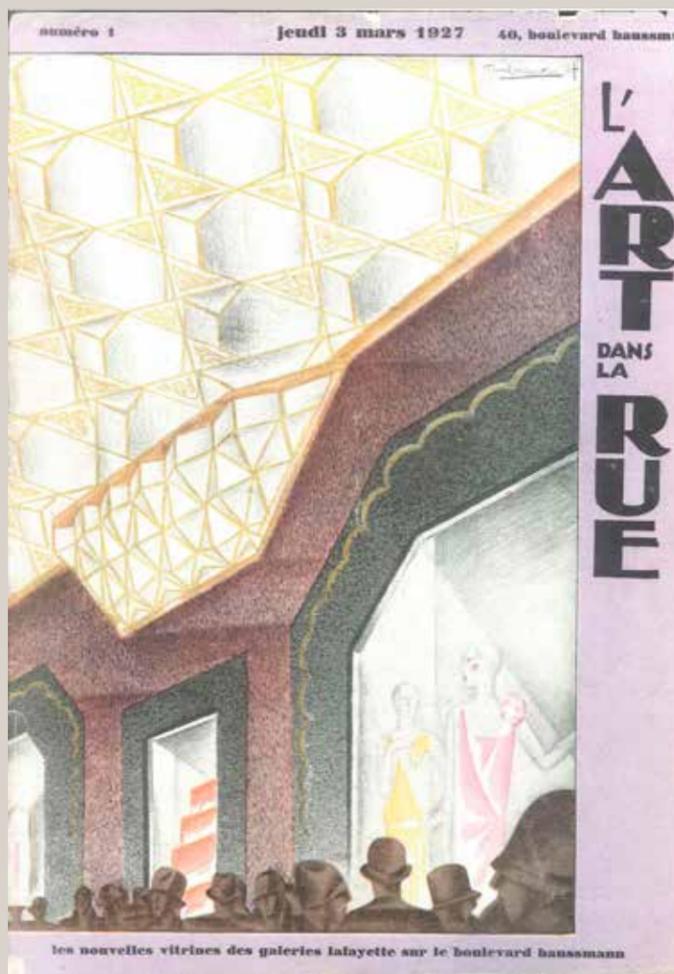


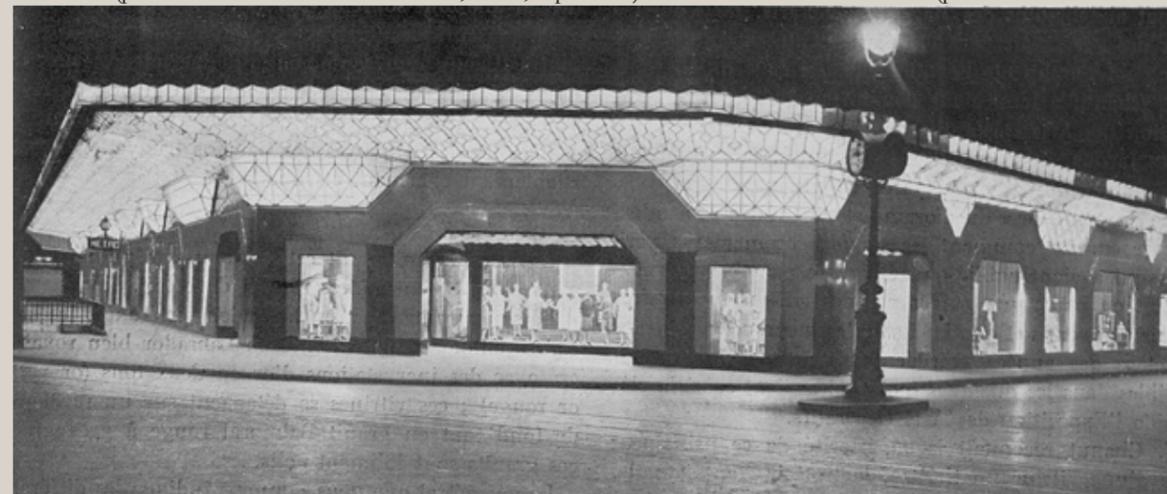
Illustration des nouvelles vitrines des galeries sur le boulevard Hausmann (publiée dans *L'art dans la rue*, n° 1, mars 1927).



Vue du pavillon des Galeries Lafayette pendant l'exposition des arts décoratifs (publiée dans *La Construction moderne*, n° 36, sept. 1925).



Vue intérieure du pavillon des Galeries Lafayette pendant l'exposition des arts décoratifs (publiée dans *La Construction moderne*, n° 36, 1925).



Vue de la devanture des Grands Magasins des Galeries Lafayette en 1927 (publiée dans *La Construction moderne*, n° 12, mars 1928).

et des besoins ;

- Un magasin annexe, à l'angle du boulevard Haussmann et de la rue de Mogador, acquis, transformé et surélevé à la fin des années 1950.

Six campagnes de travaux importantes, complétées par des aménagements plus ponctuels, peuvent être identifiées dont quatre relatives au magasin principal concerné par la demande d'aujourd'hui. La transformation et la surélévation en 1908 de l'immeuble de rapport à l'angle du boulevard Haussmann et de la rue de la Chaussée d'Antin, sont réalisées par l'architecte Georges Chedanne. Il s'agit de l'adaptation d'un bâtiment existant. Cette première campagne est suivie quelques années plus tard par l'édification d'un immeuble neuf du côté de la rue de la Chaussée d'Antin, identifiable à sa façade néo-byzantine primée au concours de la Ville de Paris de 1913. Cette opération, réalisée par Ferdinand Chanut, est complétée par l'adaptation de bâtiments existants sur le boulevard Haussmann et par l'unification des différents bâtiments

grâce à la coupole monumentale au-dessus de l'atrium central.

C'est encore à Ferdinand Chanut qu'il revient d'unifier et de moderniser en 1927 l'aspect du rez-de-chaussée existant des magasins sur le boulevard et la rue de la Chaussée d'Antin. Il s'agit de donner un nouveau statut et une nouvelle perception de cet espace intermédiaire entre le grand magasin et la rue grâce à une nouvelle marquise lumineuse à facettes de verre, conçue par Gaétan Jeanin. Les consoles métalliques de 1908, prolongées et renforcées, sont remployées dans le nouvel ouvrage. De cette campagne date le décor de granit rouge dit « Balmoral de Suède » et noir dit « Labrador » dont les pans coupés autour des vitrines reprenaient la géométrie des consoles lumineuses placées sous la marquise et habillées comme elle de facettes de verre.

Les travaux d'extension entre la rue de Mogador et la rue de la Chaussée d'Antin, confiés à Pierre Patou en 1930-1932 auraient dû conduire à l'unification des bâtiments

derrière une façade homogène de style « paquebot » qui n'a été réalisée que rue de la Chaussée d'Antin.

Les éléments verriers de la marquise ont été remplacés en 1957 lors d'une intervention globale de l'architecte Jean Démaret, avec la volonté d'unifier les magasins, lors de la construction du nouvel immeuble à l'angle du boulevard Haussmann et de la rue de Mogador.

La coupe de principe des devantures du boulevard Haussmann (publiée dans *La Construction Moderne* le 18 mars 1928) est identique à celle d'aujourd'hui, et le décor de granit plaqué demeure en place. Il subsiste, avec un dessin analogue, sur d'autres immeubles ayant appartenu aux Galeries Lafayette, à l'angle de la rue La Fayette et de la rue de la Chaussée d'Antin, aujourd'hui sous une autre enseigne.

La Commission du Vieux Paris consultée en juillet 2012 sur la seule démolition de la marquise ne s'y était pas opposée.

Un nouveau projet vise à transformer la présentation du

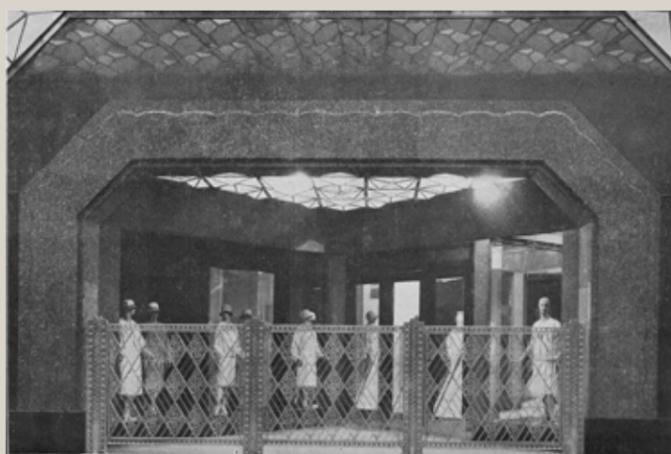
magasin et à rationaliser ses accès. Il est envisagé de supprimer l'ensemble des devantures et du socle du magasin principal dont le décor, vestige de 1927, serait remplacé par un vitrage continu au lieu de l'actuelle alternance de parties pleines et vitrées. La démolition d'une bande de plancher en périphérie du rez-de-chaussée donnerait à voir le sous-sol destiné à la vente. Une nouvelle marquise appellerait, par sa forme concave, le regard vers ce sous-sol afin de créer un décor sur deux niveaux - et une « expérience immersive » - tout en augmentant le linéaire de vitrines.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 12 juillet 2012 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 juillet 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de remplacement de la marquise du magasin principal des Galeries Lafayette. La Commission ne s'est pas opposée



Les Galeries Lafayette en 1944 (© LAPI / Roger-Viollet).



Vue d'une porte donnant sur le boulevard Haussmann (publiée dans *La Construction moderne*, n° 12, mars 1928).



Vue perspective sur les nouvelles vitrines et marquises vers 1927 (publiée dans *L'architecte*, 4^e année, juin 1927).



Perspective de la rue de la Chaussée d'Antin en 2012.



Décor d'une entrée sur le boulevard Haussmann et détail du décor de granit.

au projet ».

- Séance du 21 septembre 2017 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de modification de l'ensemble des devantures et marquises du magasin principal des galeries Lafayette ainsi que le percement du plancher du rez-de-chaussée au droit des façades.

La Commission souligne la perte que représenterait pour l'histoire du Grand magasin, la disparition des façades du rez-de-chaussée et de leur décor de granit rouge et noir dont les pans coupés reprenaient la géométrie des consoles lumineuses à facettes de verre situées au-dessus et aujourd'hui déposées. Elle souhaiterait également obtenir une information plus précise sur la forme et les matériaux de surface de la nouvelle marquise appelée à remplacer l'ancienne et demande pour cela à entendre des représentants de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre du projet à la prochaine séance de la Com-

mission. »

DISCUSSION

Après avoir écouté les porteurs du projet présenter les principaux aspects de l'opération, les membres acceptent la modification des façades du rez-de-chaussée ainsi que l'installation d'une nouvelle marquise. Un membre estime que le magasin a connu de nombreuses modifications au cours de son histoire et que le projet actuel répond à une logique économique comparable à celle d'autres grandes enseignes parisiennes. Conscient de la radicalité des modifications proposées, il s'y montre toutefois favorable, jugeant désuètes les devantures actuelles. D'autres membres font la même analyse et considèrent que le projet est recevable au regard de la logique commerciale qui appelle une transformation des modes de présentation en vitrine. Quelqu'un souhaite malgré tout que le dessin des nouvelles façades et certains points de détail (choix des matériaux, serrurerie, etc.)

fassent l'objet de davantage de réflexion de la part des architectes. La question de la conservation, au titre de la mémoire, de certains éléments de décor des façades actuelles, est également débattue. L'adjoint chargé de l'urbanisme rappelle à ce sujet, que la ville de Paris agit actuellement en faveur du réemploi de matériaux dans le cadre d'une mise à disposition pour d'autres projets.

RÉSOLUTION

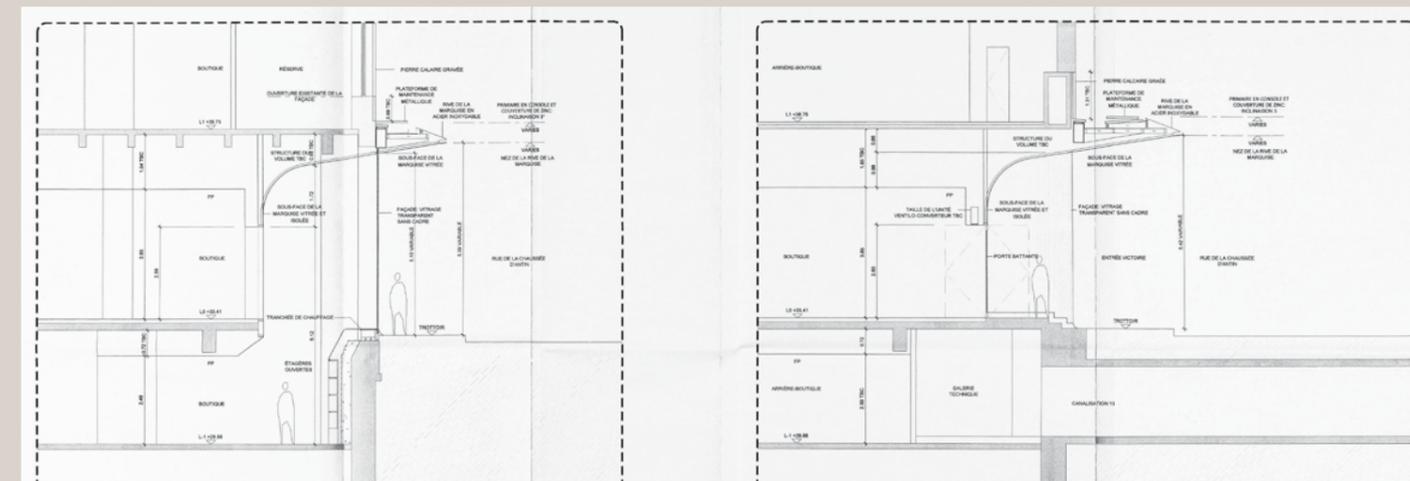
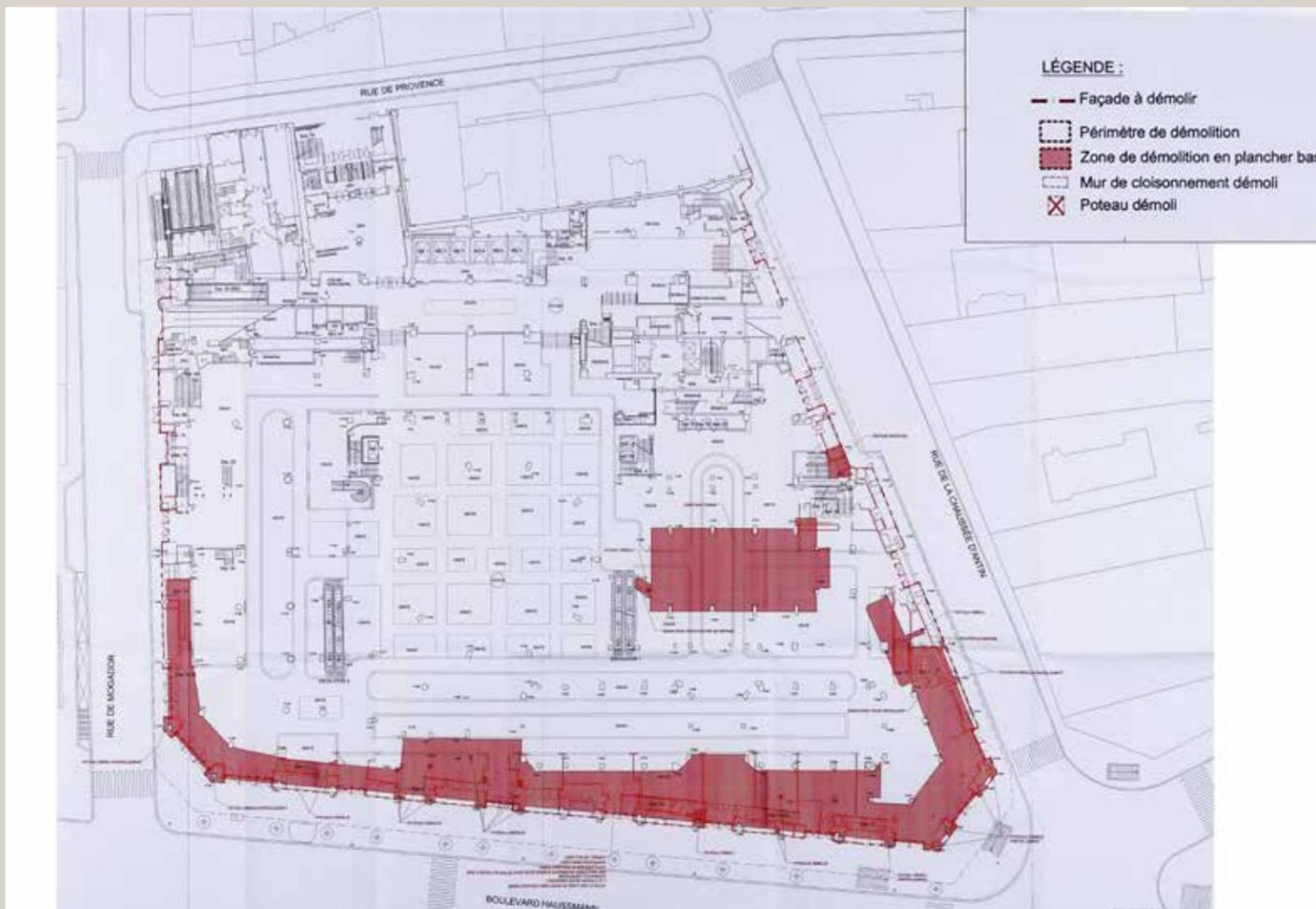
La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a entendu les représentants des équipes de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage du projet de modification des devantures et marquises du magasin principal des galeries Lafayette examiné lors de sa précédente séance.

La Commission prend acte des explications apportées par les porteurs du projet sur la destruction des façades du rez-de-chaussée et la mise en œuvre de la nouvelle

marquise appelée à remplacer l'ancienne.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation de la Commission du Vieux Paris.
- GRAHAL, *Les façades et les toitures des Galeries Lafayette. Étude historique et documentaire*, 2008.
- Archives de Paris : VO²¹ 1493.
- Bernard Marrey, *Les grands magasins*, Paris, éd. Picard, 1979, p. 157-159 ; 238-239.
- Françoise Goy-Truffaut, *Paris Façade*, Paris, Hazan, 1989, p. 59.
- *La Construction Moderne*, n° 36, septembre 1925.
- *La Construction Moderne*, n° 12, mars 1928.
- *L'Architecture*, 1934, p. 397-400, 4 fig.



Coupes longitudinales, rue de la Chaussée d'Antin (à gauche : vitrine double hauteur ; à droite : entrée victoire) (© Amanda Levet Architects).



Vue d'insertion de la marquise projetée côté rue de Mogador (© Amanda Levet Architects).



Vue d'insertion des vitrines projetées côté boulevard Haussmann (© Amanda Levet Architects).

[52, RUE BOISSIÈRE ET 89, RUE LAURISTON (16^E ARR.)]

Nouvelle surélévation d'un immeuble d'angle des années 1880

Pétitionnaire : Mme Sylvie MONTEIL — SARL SMBI

PC 075 116 17 V 0035

Dossier déposé le 26/05/2017.

Fin du délai d'instruction : dossier incomplet.

« Surélévation d'un niveau d'un bâtiment de 3 étages à usage de bureau du sous-sol au 2ème étage et d'habitation du 3^e au 5^e étage avec changement de destination du local d'habitation à rez-de-chaussée en local de bureau, création d'un accès supplémentaire indépendant, d'une trémie d'escalier du rez-de-chaussée au sous-sol, prolongement de la trémie d'escalier du 4ème au 5ème étage, réaménagement intérieur des bureaux au sous-sol et rez-de-chaussée et des locaux d'habitation du 3^e au 5^e étage. SHON créée : 111 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 11 janvier 2000 : « La Commission du Vieux Paris a formé le vœu que la surélévation projetée du bâtiment sis à l'angle des rues Boissière et Lauriston ne dénature pas cet édifice de style néo-Louis XVI. »

- Séance du 2 mai 2000 : « La Commission du Vieux Paris, après avoir examiné le projet conformément à la demande formée lors de sa séance du 11 janvier 2000, a protesté contre le projet de surélévation de l'immeuble sis 52, rue Boissière, qui dénaturerait le bâtiment. »

PRÉSENTATION

En 1878, suite à une donation-partage, Berthe Caroline Dulac, épouse d'Alexandre Joly, reçoit de ses parents la parcelle située à l'angle de la rue Boissière et de la rue Lauriston. Elle charge immédiatement l'architecte Alfred-Auguste Rousseau (1841-1880) – déjà auteur d'un certain nombre d'immeubles et hôtels dans la rue Boissière – d'y réaliser un hôtel particulier. Dès l'année suivante, le couple Joly se sépare de ce bien au profit de Catherine de Portes, épouse du vicomte de Sapinaud. En 1885, la nouvelle propriétaire entreprend la reconstruction de la façade sur la rue Lauriston en vue d'homogénéiser l'ensemble dans un style néoclassique. Le nouveau bâtiment est élevé d'un rez-de-chaussée, de deux étages carrés et d'un troisième mansardé. Un jardin d'hiver a été construit sur une partie de la cour.

L'immeuble connaît divers propriétaires au cours du XX^e siècle mais ne subit aucune modification d'importance. Ce n'est qu'à la fin de l'année 1999 qu'une nouvelle phase

de travaux est entreprise, le propriétaire souhaitant alors surélever l'immeuble d'un étage et d'un étage de comble. Le projet fait l'objet d'un premier passage en Commission du Vieux Paris le 11 janvier 2000 et un vœu en faveur d'une surélévation qui ne dénaturerait pas l'édifice est formé. Ce vœu est renouvelé le 2 mai de la même année avant que l'adresse ne fasse l'objet d'un troisième passage lors de la séance du 6 juin 2000. La surélévation a été finalement autorisée et réalisée, légèrement en retrait, dans un style proche de la façade initiale. Ce dernier niveau, qui est actuellement occupé par un appartement en duplex, est uniquement desservi par l'ascenseur distribuant également les bureaux occupant les étages inférieurs.

Le propriétaire actuel envisage une nouvelle surélévation, de même ampleur mais légèrement en retrait de la première. L'espace créé devant abriter deux appartements qui ne pourraient aisément être desservis par les escaliers et l'ascenseur actuellement utilisés



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle des façades de l'immeuble.



Vue actuelle de l'édifice dans son environnement.



Détail de la surélévation réalisée en 2000.



Vue actuelle de la façade sur la rue Lauriston. Suite à une déclaration préalable accordée il y a peu, la travée de gauche doit abriter un escalier et un ascenseur devant desservir les appartements projetés.



Courette occupée à chaque étage par des terrasses desservies par un escalier extérieur.

par les entreprises ayant leurs bureaux dans les étages inférieurs, un nouvel axe de circulation verticale doit être créé du côté de la rue Lauriston. L'accès sur la rue ainsi que la trémie d'ascenseur associée ont déjà fait l'objet d'une demande préalable accordée depuis peu et dont les travaux sont en cours.

DISCUSSION

Les membres rejettent à l'unanimité ce type de surélévation jugée disgracieuse et qui a pour effet, demande après demande, d'empiler des étages les uns sur les autres. Le Président informe la Commission que le projet a reçu un avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un

immeuble d'angle des années 1880.

La commission s'oppose à ce projet, qui, en continuant d'empiler les niveaux au-dessus d'une première surélévation construite en 2000, achèverait de priver l'immeuble de toute cohérence architecturale. Elle marque en même temps sa vigilance face à la multiplication de ces propositions de surélévation qui ont également le plus souvent un impact négatif sur le milieu urbain environnant.

SOURCES

- Archives nationales : MC/ET/IX/1474 (22 août 1879).
- Archives de Paris : D⁴P⁴ 135 ; DQ¹⁸ 902 et 1728 ; 3589W 244.

[7B, RUE DES BAUCHES (16^E ARR.)]

Surélévation d'une maison individuelle construite autour de 1850

Pétitionnaire : M. Jean-Pierre BOURLON

PC 075 116 17 V 0043

Dossier déposé le 19/06/2017.

Fin du délai d'instruction le 30/11/2017.

« Surélévation d'un niveau d'une maison individuelle.
SHON créée : 62,18 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Plusieurs petites maisons témoins de l'ancien Passy situées en retrait sur l'alignement. Présence intéressante de la végétation dans une voie non plantée. Au n° 7 l'hôtel particulier (trois étages) est l'œuvre de l'architecte Félix-Théodore Paumier en 1892 pour M. Meyer. »

PRÉSENTATION

La petite maison sise au n° 7 bis de la rue des Bauches date probablement du milieu du XIX^e siècle (1847 ?). Elle fait partie d'un ensemble qui témoigne encore de l'identité de l'ancien village de Passy. La maison se situe sur une parcelle qui se divise, actuellement comme à l'origine, en trois zones principales : la courette d'entrée donnant sur la rue, la maison et le jardin. Double en profondeur, elle est composée d'un rez-de-jardin donnant vers le sud, d'un rez-de-chaussée qui débouche au nord sur la courette, et d'un étage carré surmonté d'une toiture à pans légèrement inclinés. Le niveau inférieur de la maison comprenait déjà à l'origine des celliers voutés en berceau. La façade sur rue, composée de deux niveaux



Vue d'insertion du projet depuis l'angle des deux rues (© Arkad Concept).



Vue actuelle depuis la rue des Bauches.



Vue actuelle de la voûte du rez-de-jardin.

séparés par un bandeau, est percée de cinq fenêtres et d'une porte d'entrée au centre. Cette dernière est précédée de quelques marches et surmontée d'un auvent décoré.

L'immeuble connaît divers propriétaires durant la deuxième moitié du XIX^e siècle et au cours du XX^e siècle. Quelques interventions ont lieu au fil du temps, comme l'ajout d'une véranda en verre au rez-de-jardin ou le remplacement partiel à une date inconnue des anciennes poutres supportant la toiture. Cependant, et bien que sa voisine (au n° 9) ait déjà été surélevée d'un étage mansardé, cette maison ainsi que les autres de l'îlot ont conservé leurs proportions d'origine. Une demande de surélévation de 1984 n'a en effet pas abouti.

Le propriétaire envisage de surélever la maison d'habitation d'un étage mansardé afin d'y créer de nouvelles pièces. Le rehaussement en R+2 s'alignerait sur l'édifice du 9 rue des Bauges contre lequel la maison s'adosse et serait réalisé avec les mêmes matériaux. À l'intérieur,

l'escalier existant serait conservé et prolongé jusqu'au dernier étage.

DISCUSSION

Les membres estiment que la surélévation proposée, en venant simplement s'aligner sur le bâtiment voisin, ne portera pas atteinte au paysage de la rue.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES

- Archives nationales : MC/ET/CI/1550 (24 février 1883).
- Archives de Paris : VO^{n°1} 224 ; D^P 80 ; DQ^{n°8} 893 et 1747 ; 1534W 876 ; 3589W 141.

[22-24, RUE SANTOS-DUMONT (15^E ARR.)]

Démolition de deux petites maisons du XIX^e siècle

Pétitionnaire : M. Armen PETROSSIAN

PC 075 115 17 V 0037

Dossier déposé le 04/07/2017.

Fin du délai d'instruction le 28/10/2017.

« Construction d'un bâtiment d'habitation (2 logements) de 2 étages sur 3 niveaux de sous-sol partiels avec toitures végétalisées, panneaux solaires, aménagement d'espaces paysagers après démolition de 2 bâtiments d'habitation de 1 étage sur rez-de-chaussée et d'une partie des hangars.

SHON à démolir : 159 m² ; SHON créée : 795 m² ; surface du terrain : 686 m² ; hauteur du projet : 10 m. »

PROTECTION

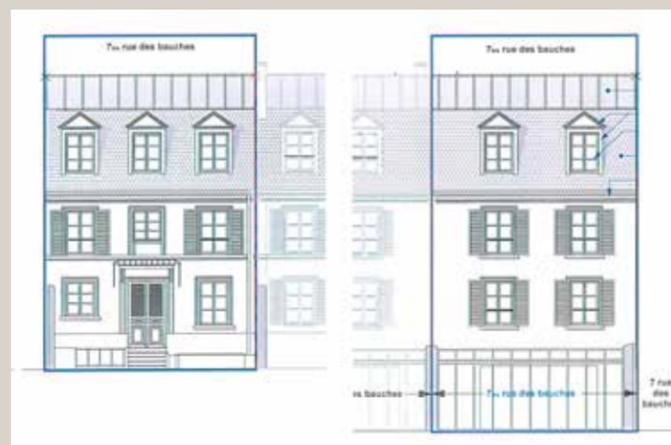
Aucune protection mais bâtiment situé en secteur « Maisons et villas ». Espace libre à végétaliser.

PRÉSENTATION

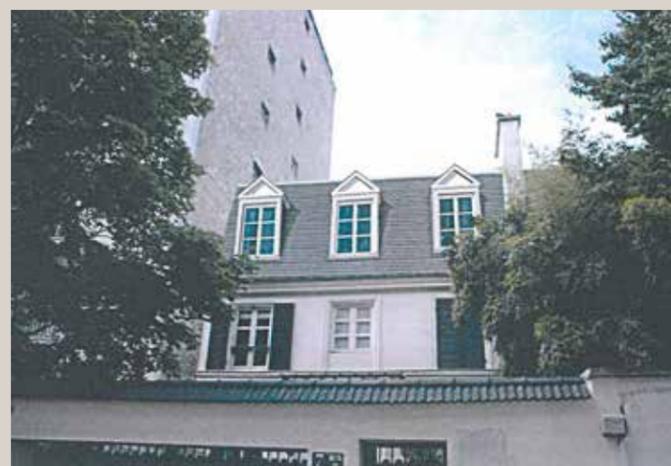
Les numéros 22 et 24 de la rue Santos-Dumont, anciennement boulevard Chauvelot, ont tous deux été lotis dans les années 1860 et avaient pour caractéristique de partager la jouissance d'un puits situé côté jardin en limite de mitoyenneté. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de maisons modestes, simples en profondeur, réalisées en moellons et en briques, et couvertes de tuiles. La maison sise au n° 22 a été édifée par M. Girault sur un terrain acquis en 1861. Elle est alors décrite comme



Vue actuelle de la façade sur le jardin.



Élévations projetées des façades, côté rue (à gauche) et côté jardin (à droite) (© Marc Hollier Larousse architecte).



Vue d'insertion de la surélévation projetée, côté rue (© Marc Hollier Larousse architecte).



Extrait du P.L.U.



Extrait du plan cadastral de 1900 (Archives de Paris).



Vue actuelle de la façade sur rue du n° 22 rue Santos-Dumont.



Vue actuelle de la façade sur jardin du n° 22 rue Santos-Dumont.

élevée sur cave d'un rez-de-chaussée et d'un étage carré avec grenier au-dessus. Elle donne sur le boulevard Chauvelot et un jardin planté d'arbres fruitiers se développe à l'arrière. Si les propriétaires se succèdent tout au long du XIX^e et du XX^e siècle, la bâtisse ne connaît pas d'évolution majeure. Seule la partie jardin est remaniée et agrémentée au cours du temps de diverses remises.

La maison sise au n° 24 est quant à elle conçue perpendiculairement au boulevard du côté du n° 22. Elle est élevée d'un rez-de-chaussée unique sur cellier et ne se déploie pas sur toute la longueur de la parcelle, laissant ainsi l'accès au puits mitoyen ; le jardin se développe sur le devant de la demeure. L'ensemble occupe une parcelle assez vaste acquise par Louis Damay en 1900. Celui-ci entreprend immédiatement la construction d'un hangar dévolu aux écuries et remises le long du mur de clôture opposé au corps de logis. Puis il fait édifier, en 1911, un bâtiment en aile élevé d'un rez-de-chaussée en bordure de la rue. À cette époque disparaît sans doute l'ancien

puits ; le corps de logis d'origine est ainsi étendu jusqu'en fond de parcelle.

L'organisation des n° 22 et 24 rue Santos-Dumont n'a quasiment pas évolué au fil du XX^e siècle. Restés en friche pendant plusieurs années, squattés à plusieurs reprises, ils ont récemment été successivement acquis par un même propriétaire. Une demande de permis de construire concernant le n° 24 a été déposée – et délivrée – en 2012, mais l'acquisition récente du n° 22 rend possible la conception d'un projet de plus vaste ampleur. Le propriétaire envisage ainsi la démolition de la quasi-totalité des constructions et la destruction de deux arbres anciens. Le projet prévoit ensuite la construction de deux logements distribués en une maison en cœur d'îlot et d'un appartement sur la rue Santos-Dumont.

DISCUSSION

Les membres rejettent le projet de démolition de ces deux petites maisons, parfaitement représentatives de

l'histoire urbaine de ce quartier du 15^e arrondissement. Plusieurs estiment que ces constructions modestes contribuent au charme de la rue. Un membre souligne la qualité du paysage à cet endroit en dépit de la construction récente de bâtiments d'un dessin contemporain et juge que le projet détruirait l'harmonie du site. Cet avis est partagé par l'ensemble des membres qui recommandent la conservation des maisons, compatible selon eux avec la réalisation du programme immobilier annoncé. Un autre insiste sur le manque de cohérence du projet et juge, sans qualité, le dessin des nouvelles façades. Quelqu'un s'inquiète également du creusement du sol sur 3 niveaux pour installer des parkings et s'interroge également sur le remplacement des arbres qui doivent être abattus, contrainte imposée par le P.L.U.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Ber-

nard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale d'un ensemble de bâtiments de petite échelle, comportant des logements côté rue et d'anciens corps de ferme et des remises à l'arrière.

La commission demande la préservation des deux corps de logis en façade, qui témoignent du premier aménagement urbain de l'ancien boulevard Chauvelot, bien avant que celui-ci ne prenne le nom de l'aviateur Santos-Dumont en 1933.

SOURCES

- Archives nationales : MC/ET/LVI/945 (7 août 1871) ; MC/ET/CIII/2422 (14 décembre 1901) ; MC/ET/CIII/2652 (30 septembre 1907).
- Archives de Paris : VO¹¹ 651 ; D¹P⁴ 254 ; DQ¹⁸ 1656.



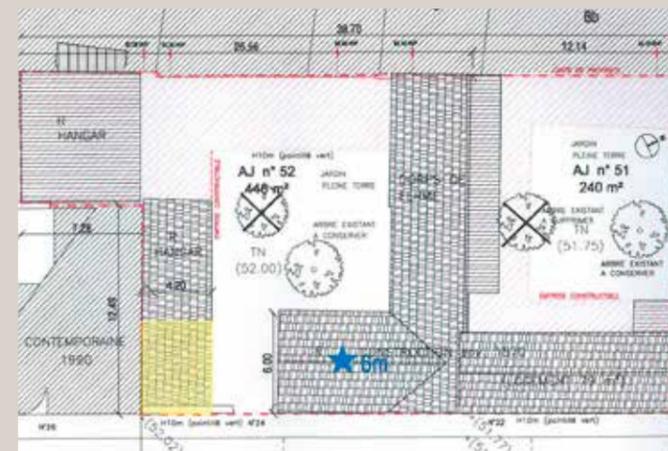
Vue actuelle de la façade sur rue du n° 24 rue Santos-Dumont.



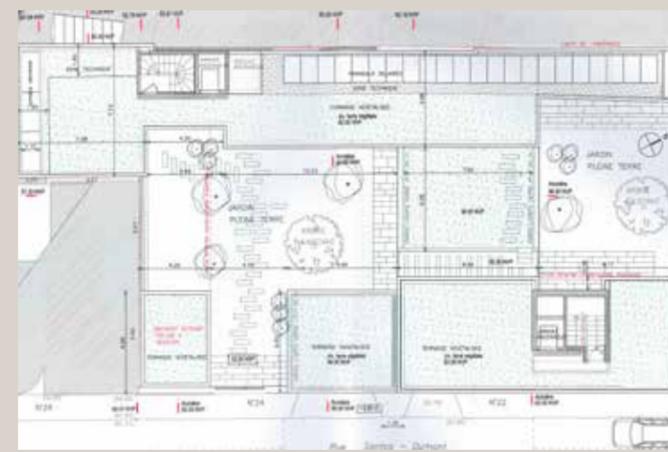
Vue actuelle du jardin du n° 24 rue Santos-Dumont.



Vue actuelle de la façade sur jardin du n° 24 rue Santos-Dumont.



Plan du lotissement actuel des deux bâtiments présentant les démolitions projetées (en jaune, l'élément conservé) (© Kalayciyan Architecte).



Plan du lotissement projeté (© Kalayciyan Architecte).



Élévation projetée sur la rue Santos-Dumont (© Kalayciyan Architecte).



Vue d'insertion du projet depuis la rue (© Kalayciyan Architecte).

[3, BOULEVARD BOURDON (04^E ARR.)]

Surélévation d'un immeuble construit en 1883 par Émile Auburtin

Pétitionnaire : M. Rémi LOT
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE
PC 075 104 17 V 0009
Dossier déposé le 05/05/2017.
Fin du délai d'instruction le 20/11/2017.

« Surélévation de 3 niveaux d'un immeuble d'habitation en R+4+combles (5 logements créés), prolongement de l'ascenseur existant du R+5 au R+7 et création d'un escalier du 5^e au 7^e étage.
SHON créée : 279 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

L'immeuble de rapport situé au 3, boulevard Bourdon est construit en 1883 sur les plans de l'architecte Émile Auburtin (1838-1899) également connu pour ses multiples réalisations pour la Ville de Paris. La parcelle, appartenant jusqu'alors à la société anonyme des Grands moulins de Corbeil faisait partie d'un plus vaste terrain sur lequel s'élevait autrefois l'ancien grenier d'abondance de la ville de Paris. Lorsque Jean Baptiste Quinier l'acquiert en 1882, il décide immédiatement d'y faire construire un immeuble donnant sur le boulevard par une entrée à porte cochère. Double en profondeur, celui-ci est élevé sur sous-sol et caves d'un rez-de-chaussée, d'un entresol, de trois étages carrés et d'un quatrième étage lambrissé

avec cinq fenêtres de façade sur le boulevard. Une aile de même hauteur se développe en retour à droite dans la cour alors qu'une aile à gauche se compose d'un bâtiment élevé d'un rez-de-chaussée pour les écuries et les remises et d'un premier étage occupé par le logement d'un employé et par un grenier. Le fond de la cour est couvert d'une structure métallique formant hangar.

Au décès de Jean Baptiste Quinier, l'immeuble passe aux mains d'Étienne Bon Houdart et reste dans la famille jusqu'en 1924. Les propriétaires semblent ensuite se succéder sans qu'aucun changement n'altère la composition générale de l'ensemble. L'élévation reste la même : deux boutiques prennent place au rez-de-chaussée de part et d'autre de la porte cochère, l'entresol est considéré comme un étage à part entière et des balcons se développent sur une partie du deuxième étage et tout le long du quatrième. Celui-ci se distingue des autres par un traitement décoratif composé de briques colorées. Le dernier niveau est, quant à lui, situé sous le comble brisé

couvert d'ardoises. Côté cour, la travée centrale est marquée au 2^e, 3^e et 4^e étages par des fenêtres à pans coupés (bow windows).

Conçu dès son origine comme un investissement locatif, l'immeuble abrite une douzaine d'appartements desservis par une cage d'escalier principale équipée depuis peu d'un ascenseur. Deux petites courettes, situées aux extrémités du corps principal de logis, offrent aux appartements un éclairage secondaire. Une seconde cage d'escalier, plus modeste, dessert les appartements situés dans l'aile droite.

Le propriétaire envisage actuellement de surélever l'immeuble de deux étages pleins et d'un troisième en retrait en utilisant des techniques et des matériaux tranchant volontairement avec l'existant. Le projet s'accompagne de la prolongation de l'actuel ascenseur et de la création d'un escalier permettant de desservir les cinq appartements créés. Par ailleurs, les deux courettes seraient bouchées sur toute leur hauteur, impliquant une



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle depuis l'autre rive du bassin de l'Arsenal.



Extrait du plan cadastral de 1900 (Archives de Paris).



Vue actuelle de la façade sur le boulevard.



Vue actuelle de la façade sur la cour.



Vue actuelle de la cour et de l'auvent la couvrant partiellement.



Vue actuelle de la façade de la petite aile en retour sur la cour.

restructuration de la plupart des appartements existants.

DISCUSSION

Un membre souligne la grande visibilité de l'immeuble, le long du bassin de l'Arsenal et l'impact visuel qu'aurait la surélévation proposée vue du quai d'en face. D'autres insistent sur la qualité architecturale du bâtiment et son unité. Ils souhaitent pour cela que l'édifice soit conservé en l'état et que l'on préserve, en même temps, l'hétérogénéité des hauteurs d'immeubles le long du boulevard. Un membre, sans être opposé au principe d'une surélévation, déplore le choix des matériaux proposés qui contribueraient à rendre encore plus visible la surélévation et créerait une rupture avec les bâtiments voisins. Il recommande au pétitionnaire l'emploi de matériaux minéraux qui participeraient davantage à l'homogénéité du paysage urbain. Quelqu'un réaffirme son opposition à cette surélévation, et souhaite que la Commission prenne nettement position contre ce type

de demande. La majorité partage cet avis et décide de rejeter la proposition présentée.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble de rapport construit par l'architecte Emile Auburtin le long du boulevard bordant le bassin de l'Arsenal. La commission, après avoir observé que la surélévation demandée serait aggravée par la saillie qu'elle marquerait dans l'élévation et des matériaux réfléchissant utilisés, rejette le projet et demande que cet immeuble, qui constitue un ensemble fini d'une grande cohérence architecturale, soit préservé en l'état.

SOURCES

- Archives nationales : MC/ET/VI/1319 (15 juin 1882).
- Archives de Paris : D³P⁴ 154 ; DQ³⁸ 1244 ; 3589W 263.

[45-47, RUE LA BRUYÈRE (09^E ARR.)]

Transformation en hôtel de tourisme de l'ancien siège de l'Alliance israélite universelle

Pétitionnaire : M. Philippe JOURNO – SCI LEON

PC 075 109 17 V 0037

Dossier déposé le 13/07/2017.

Fin du délai d'instruction le 05/03/2018.

« Changement de destination d'un bâtiment de 3 étages sur 2 niveaux de sous-sol à usage de bureau en hôtel de tourisme (37 chambres créées) avec surélévation de la toiture sur rue et sur cour, modification des circulations verticales, création de trémies d'ascenseur, agrandissement du 2^{ème} sous-sol et réaménagement intérieur et construction d'un bâtiment à rez-de-chaussée en fond de parcelle.

SHON démolie : 140 m² ; SHON créée : 343 m² ; surface du terrain : 985 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Les actuels n° 45-47 rue La Bruyère, construits à la fin de la Monarchie de Juillet et réunis en une seule propriété en 1898, se composaient de deux hôtels d'occupation bourgeoise, complétés chacun d'une aile sur cour ayant la même élévation (deux étages carrés et un troisième lambrissé) prolongée d'un bâtiment d'écuries. Pour chaque numéro, l'accès se faisait sur rue par deux portes cochères, opposées l'une à l'autre. Les deux immeubles comprenaient deux grands appartements disposés au premier et au deuxième étage dont les décors intérieurs,



Aperçu des toitures actuelles, côté cour.



Vue actuelle de l'escalier principal occupé par un ascenseur.



Vue d'insertion du projet depuis le boulevard (© Archibuilt).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle des deux immeubles depuis la rue La Bruyère.



Vue de la façade sur cour du n° 45, au début du XX^e siècle (© Alliance Israélite Universelle).



Vue de la salle de lecture de la bibliothèque en 1959 (© Alliance Israélite Universelle).

néo-XVIII^e en bas et néo-Renaissance ou néo-XVII^e en haut, ont été en grande partie conservés. Ils disposaient chacun d'un escalier principal partant du vestibule donnant sur le passage cocher, qui assurait la distribution des pièces de réception situées au premier et au second, la circulation entre elles se faisant par des portes placées en enfilade. Les ailes sur cour accueillait les pièces de vie privée. Un mur de maçonnerie séparait, à l'origine, dans la cour, les deux propriétés.

Parmi les propriétaires qui habitèrent les deux immeubles, on compte plusieurs noms prestigieux. La famille Say (et en particulier Léon Say, ministre des affaires étrangères, député puis président du Sénat) a occupé le n° 45 de 1853 à 1881, avant de vendre l'adresse à Augustin Trotot, propriétaire des Magasins généraux. L'immeuble fut racheté en 1884 par le grand-père de Jean Cocteau qui passa là une partie de son enfance.

Les deux numéros ont été acquis en 1931 par l'Alliance Israélite Universelle, qui louait le n° 45, où elle avait ses

bureaux, depuis 1906. Installée dans le prolongement de l'une des deux ailes, une tour en béton renfermant une bibliothèque et un fond d'archives a été construite en 1937 selon les plans de l'architecte Julien Hirsch. Une salle de lecture a été alors aménagée au rez-de-chaussée de l'aile voisine, à l'emplacement de l'ancienne remise à voitures. Une seconde salle de lecture, éclairée par une verrière, a été construite sous la cour en 1988.

Le projet prévoit la transformation de l'adresse en hôtel de tourisme. Pour cela, les toitures feraient l'objet d'importantes reprises. Du fait de leur unification et d'un rehaussement du faîtage destiné à gagner un niveau de chambres supplémentaire, les charpentes des bâtiments sur rue seraient déposées et reconstruites. Le bris des ailes serait lui aussi rehaussé et recevrait de grandes lucarnes vitrées. En plus du percement de nouvelles ouvertures donnant accès à la cour, toutes les allèges des rez-de-chaussée devraient être démolies et les baies transformées en porte-fenêtres dans un style pastichant

le XVIII^e. Le sol de la cour serait légèrement abaissé et le plancher du rez-de-chaussée de l'immeuble est déposé et reconstruit pour être placé au même niveau. Un nouveau bâtiment élevé d'un simple rez-de-chaussée et destiné à accueillir un bar serait construit en fond de parcelle sur toute la largeur de la cour. Le logis principal et les ailes recevraient un ou deux niveaux de sous-sol supplémentaires. À l'intérieur de l'immeuble principal, l'escalier principal serait remanié au rez-de-chaussée afin de tenir compte de la modification du niveau du plancher et prolongé jusqu'au troisième étage. La création de couloirs distribuant les chambres modifierait par ailleurs le volume de certaines pièces de réception des anciens appartements.

DISCUSSION

Au vu des éléments qui leur sont présentés, les membres estiment que le projet ne porte pas atteinte à la qualité patrimoniale des bâtiments et décident de ne pas s'y

opposer.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES

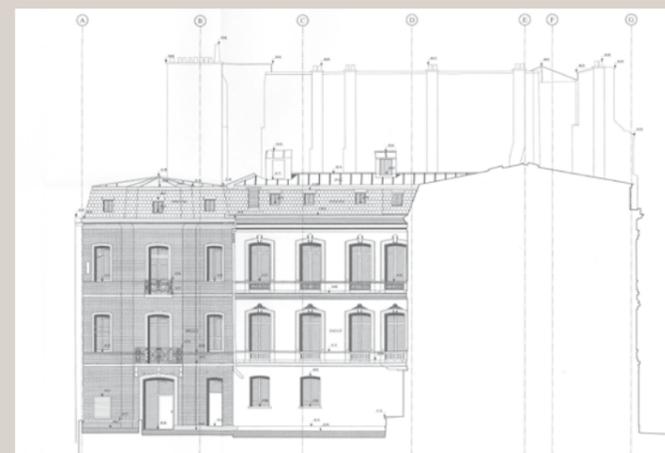
- GRAHAL, *Immeubles 45-47 rue La Bruyère (Paris 9^e)*.
Étude historique et documentaire, février 2016.



Vue actuelle du bureau situé au premier étage du n° 45.



Coupe transversale sur les façades côté cour, état existant présentant les démolitions envisagées (© Perrot & Richard architectes).



Élévation des façades sur cour côté est, état existant (© Perrot & Richard architectes).



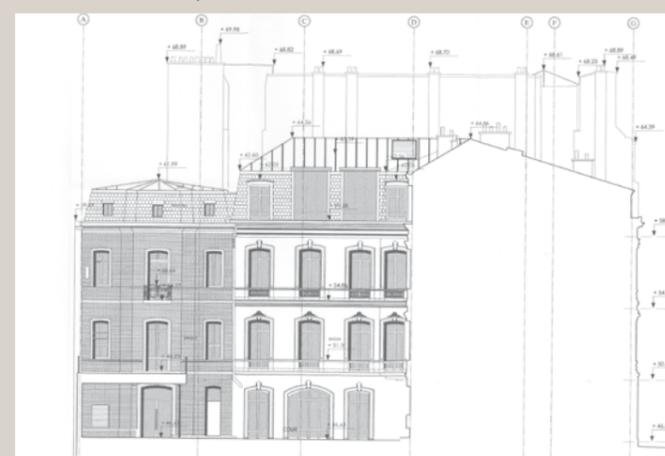
Vue actuelle de la cour, côté est.



Vue actuelle d'une salle située au deuxième étage du n° 45.



Coupe transversale sur les façades côté cour, état projeté (© Perrot & Richard architectes).



Élévation des façades sur cour côté est, état projeté (© Perrot & Richard architectes).



Vue d'insertion de la cour avec, à gauche, le nouveau bâtiment destiné à accueillir un bar (© Perrot & Richard architectes).

[86, QUAI DE LA RÂPÉE ET 1, RUE TRAVERSIÈRE (12^E ARR.)]

Démolition d'un petit immeuble d'angle

Pétitionnaire : M. Daniel SCHNEIDER - SEM RIVP

PD 075 112 17 V 0008

Dossier déposé le 26/07/2017.

Fin du délai d'instruction le 26/10/2017.

« Démolition d'un bâtiment de 1 à 3 étages sur rue. »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

L'ensemble, situé entre le bassin de l' Arsenal et l'ancien village de Bercy, à l'angle du quai de la Râpée et de la rue Traversière, se compose d'un petit immeuble sur le quai et d'une maison d'un étage, aujourd'hui rattachée à

l'immeuble et dépourvue d'accès indépendant sur la rue. L'immeuble d'angle est construit pour M. et Mme Matelin, sur un terrain acquis en 1815. Les époux revendent leur bien quelques années plus tard à un marchand de vin qui installe son commerce au rez-de-chaussée. L'édifice passe ensuite de main en main, mais l'espace de commerce au rez-de-chaussée perdure – tantôt traiteur, tantôt marchand de vin ou cabaret. À partir de 1871, l'édifice appartient à l'épicier Merland et son épouse qui entreprennent une série de travaux dès 1880 : l'immeuble est surélevé d'un étage et l'architecte Arthur Abault se voit chargé de construire la petite maison mitoyenne d'un étage sur le terrain qui servait jusqu'alors de cour à l'immeuble.

L'ensemble, toujours doté d'un commerce au rez-de-chaussée et composé de divers appartements locatifs, a peu évolué depuis la fin du XIX^e siècle. L'immeuble d'angle présente les caractères de l'architecture domestique à façade de plâtre alors que la maison montre, quant à elle, une façade plus travaillée dont le décor différencie les niveaux. Elle est représentative des maisons qui bordaient la rue Traversière jusqu'au XX^e siècle. Offrant un témoignage de l'architecture traditionnelle de facture modeste et de petite échelle d'un ancien quartier populaire, cet ensemble est unique dans l'arrondissement et, semble-t-il, sur l'ensemble des quais de Seine en rive droite. Sa démolition totale est aujourd'hui envisagée.

DISCUSSION

Les membres souhaitent connaître le projet, qui viendrait en remplacement de cette maison basse occupant un angle de rues et visible de loin, avant de se prononcer.

Dans ces conditions, le président propose de reporter la décision de la Commission après le dépôt du permis de construire.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

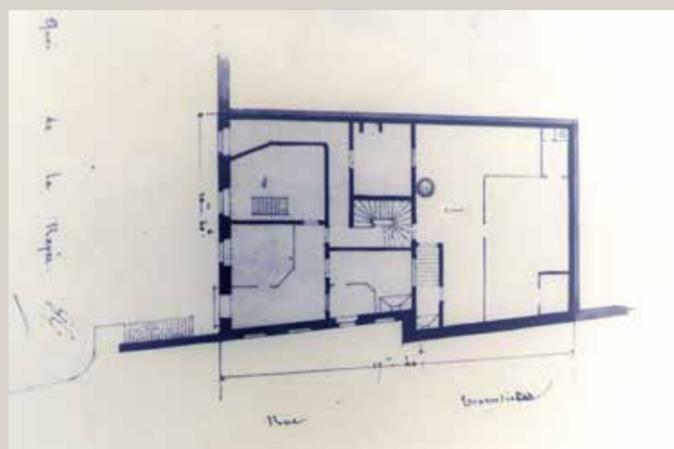
SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : MC/ET/IV/1454 (25 janvier 1871) ; F31/68/213.

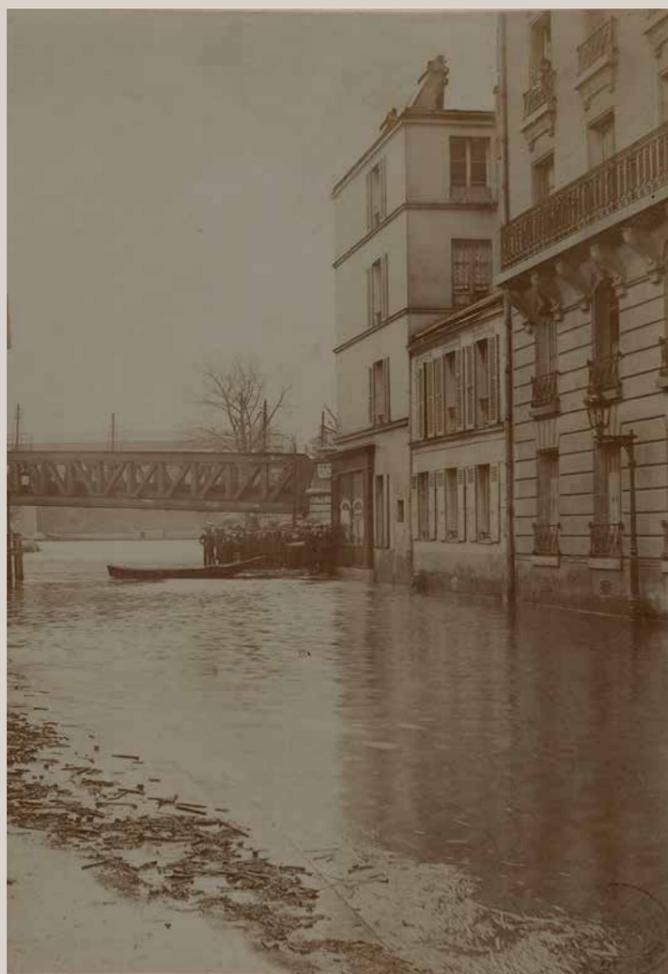
- Archives de Paris : D²P⁴ 932 ; DQ¹⁸ 726 et 1489 ; 3589W 1910.



Extrait du PLU.



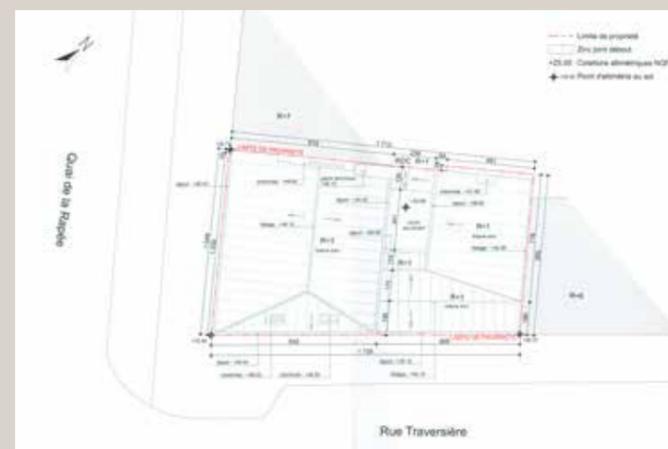
Plan du 86, quai de la Râpée, levé en avril 1830 (Archives nationales).



Vue des deux bâtiments, côté rue Traversière, au moment des inondations de 1910 (© BHVP / Roger-Viollet).



Vue prise entre le boulevard Diderot et la rue Traversière, le long du quai de la Râpée en 1910 (© BHVP / Roger-Viollet).



Plan masse des démolitions projetées (© Kraft architectes).



Vue actuelle depuis l'angle des deux rues (en pointillés rouges, les bâtiments dont la démolition est envisagée) (© Kraft architectes).

[70-80, AVENUE DENFERT-ROCHEREAU (14^E ARR.)]

Reconversion du site hospitalier Saint-Vincent-de-Paul

Pétitionnaire : M. Jean-François DANON

PARIS BATIGNOLLES AMENAGEMENT

PD 075 114 17V 0002

PD 075 114 17V 0003

Dossiers déposés le 16/08/2017.

Fin du délai d'instruction le 22/11/2017.

« Démolition totale du bâtiment dit « Jalaquier », donnant sur l'avenue et sur l'entrée du site de la ZAC Saint-Vincent de Paul. »

« Démolition totale du bâtiment dit « Pasteur », donnant sur la cour du site de la ZAC Saint-Vincent de Paul. »

PROTECTION

Site partiellement protégé au titre du P.L.U. : « Anciens

bâtiments de l'Oratoire de l'hôpital Saint-Vincent de Paul. Construits entre 1655 et 1657 par Daniel Guittard le corps de bâtiment de deux étages et combles parallèle à l'avenue et la chapelle des Enfants-Assistés forment une cour ouverte sur l'avenue. La façade de la chapelle se caractérise par un ordre colossal à pilastres ioniques orné d'une rose.»

ANTÉRIORITÉ

- Séance de février 1966 : « Vœu relatif au classement sinon à l'inscription à l'Inventaire du portail de la chapelle de l'hospice Saint Vincent de Paul dressé de 1655 à 1657 et à la reconstruction du nouveau bâtiment sur cour en concordance de hauteur et de façades. »

PRÉSENTATION

Le site de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul correspond à la partie centrale de l'ancienne emprise du noviciat de la congrégation de l'Oratoire dont la parcelle, constituée de 1650 à 1795, s'étendait sur les terrains de l'actuelle œuvre des jeunes filles aveugles au sud et sur ceux du couvent de la Visitation au nord.

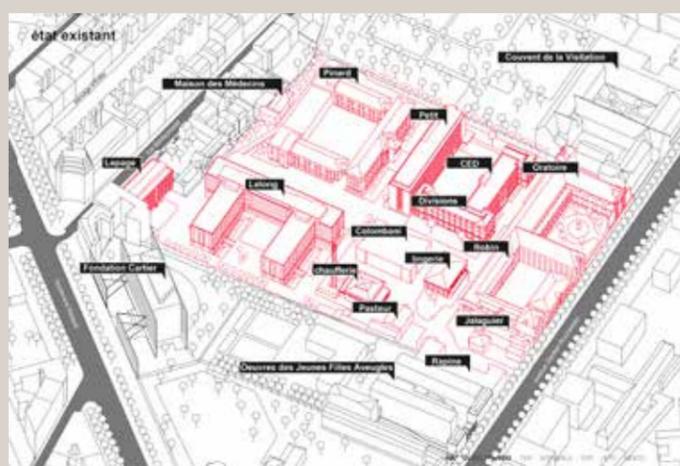
Le noviciat se composait alors, autour d'une cour d'honneur centrale, d'un ensemble de quatre bâtiments dus à l'architecte Daniel Gittard. Au fond de la cour d'honneur, un grand corps de logis comprenait des cuisines, un réfectoire à rez-de-chaussée et deux étages carrés de dortoirs éclairés sur la cour et sur un vaste jardin de parterres et de cultures vivrières. À droite, l'église séparée de la rue d'Enfer par sa propre cour a conservé une façade à fronton sur quatre pilastres ioniques. Elle présentait une nef à collatéral, à chevet plat, sans transept. Cette composition a été complétée par un autre bâtiment à gauche de la cour élevé d'un étage sous comble.

La Convention affecte le noviciat à la section des accouchements de la maternité de Paris puis, en 1814, le Conseil général des hôpitaux et hospices y installe le service des enfants trouvés. Cet établissement nécessite le réaménagement des bâtiments existants et l'édification de constructions nouvelles côté rue, autour d'une nouvelle cour. Charles-François Viel, architecte de l'administration, démolit les collatéraux de l'église et ajoute un plancher dans la nef afin de pouvoir aménager une crèche à l'étage. En adossement contre le mur sud, en limite avec l'œuvre des jeunes filles aveugles, Viel édifie aussi une vacherie et une laiterie.

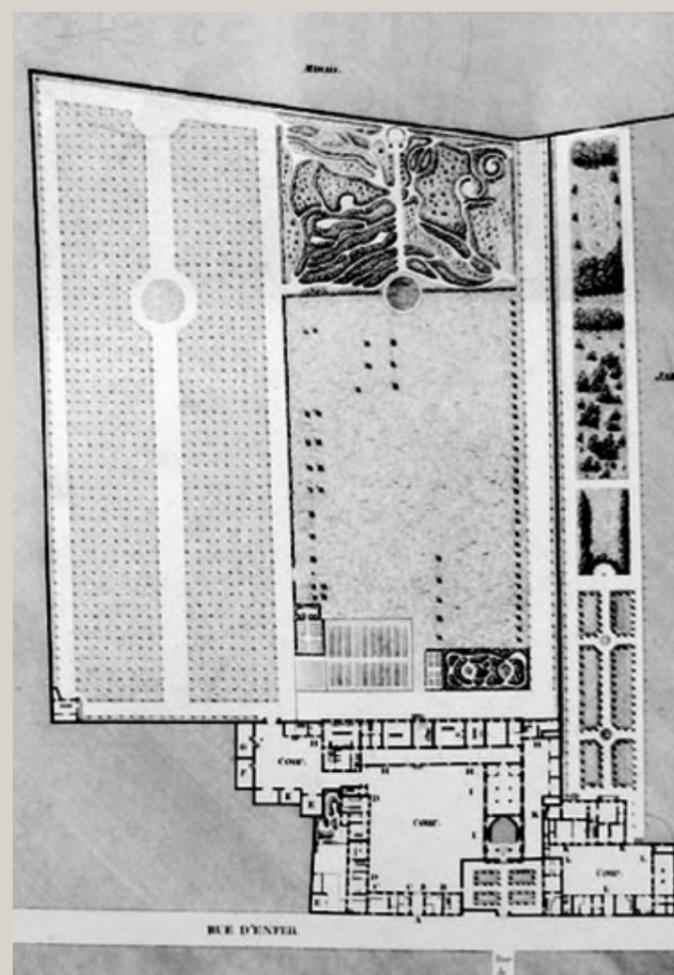
À partir de la Monarchie de Juillet, le jardin est progressivement loti tout en conservant ses tracés principaux. L'hospice des orphelins de la rue Saint-Antoine est à son tour rattaché à l'institution des enfants trouvés. Martin-Pierre Gauthier, architecte des hospices, est alors chargé à la fin des années 1830 d'édifier de part et d'autre de la perspective centrale du jardin deux ailes symétriques terminées par



Extrait du P.L.U.



Vue axonométrique du site actuel (© Anyoji Beltrando).



Plan général du site, dressé en 1810 (Archives de l'APHP).



Perspective actuelle de l'avenue. Au premier plan, les constructions de 1880. Au fond, la cour puis la chapelle du XVIII^e siècle.



Vue de la cour d'honneur vers le sud. À droite, le noviciat du XVII^e siècle, épaissi au XIX^e siècle. Au fond, l'aile sur rue du XIX^e siècle.



Vue actuelle de la buanderie désaffectée (1845).



Vue actuelle de la cour des services généraux et du bâtiment Robin (1890).

des pavillons - l'une pour les filles, l'autre pour les garçons - chacune de trois étages carrés. Sous la maîtrise d'œuvre du même Gauthier, on édifie également la buanderie.

Le Second Empire n'entreprend que des travaux limités : l'architecte Théodore-François Labrousse reconstruit le clocher, agrandit légèrement les deux ailes de l'orphelinat et les relie à l'arrière du corps de logis principal de Gittard. En revanche, la Troisième République modifie plus profondément l'hospice : l'élargissement de la rue Denfert-Rochereau (1889) impose la démolition des constructions à l'ancien alignement et la réduction des cours. La cour d'honneur est fermée par une grille sur mur et la cour de l'administration est diminuée et séparée de la rue par les nouveaux bâtiments de l'économat et des consultations extérieures. L'aile entre ces cours est reconstruite pour loger, sur deux étages carrés et un comble, la direction et les nourrices sédentaires, l'ensemble étant dû à Paul-Marie Gallois. La partie ouest du jardin est en partie occupée par divers pavillons, du même architecte, destinés à isoler les

malades contagieux.

À la fin du XIX^e siècle et durant le premier tiers du XX^e siècle, l'hospice a connu une nouvelle mutation vers des activités plus spécifiquement médicales pour lesquelles la ville de Paris acquiert plusieurs propriétés afin de créer une troisième cour d'entrée contiguë à celle créée au cours des années 1880. À droite, un premier pavillon d'un étage dédié à la chirurgie orthopédique, dit « Jalaguier », compte huit chambres autour d'une salle d'opération éclairée par une verrière en toiture. Il est agrandi en 1922 avant d'être reconverti en pouponnière en 1927.

À gauche, un dispensaire et les consultations de médecine externe sont abrités dans un autre pavillon bas, dit pavillon « Pasteur », construction préfabriquée présentant une structure apparente de bois. Il est bientôt agrandi pour la distribution de lait.

L'orientation pédiatrique et la médicalisation se poursuivent avec deux campagnes de modernisation, l'une au milieu des années 1930, l'autre entre 1950 et 1960. La pre-

mière campagne se traduit par la construction d'une nouvelle maternité sur un plan en U dû à Félix Debat. La partie centrale de deux étages sur rez-de-chaussée, est reliée par des corridors aux deux ailes d'un seul étage couvertes par des terrasses. Cet équipement moderne et fonctionnel est chauffé par une usine implantée dans la partie sud du jardin. L'ensemble est en béton armé et briques apparentes d'une mise en oeuvre savante.

Le plan en U de la maternité est reconduit, après la Seconde Guerre mondiale, pour une nouvelle clinique pédiatrique (nommée « Marcel Lelong ») avec amphithéâtre d'enseignement et radiologie, par Georges Mathy. Cet architecte relie également les deux ailes de l'orphelinat des années 1830 par un nouveau bâtiment à escalier central, élevé de trois étages, de facture caractéristique de la reconstruction. Ces nouvelles constructions, bien que rompant la perspective qui organisait les jardins à l'arrière de l'ancien oratoire, en ont conservé la composition générale.

En 1962, la décision de séparer les fonctions hospitalières

de celles relevant de l'aide sociale à l'enfance - l'ancien hospice et l'orphelinat - entraîne l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement et la mise en chantier d'une nouvelle clinique complémentaire, confiée aux architectes André Larrousse et Marcel Desprez, elle aussi gagnée sur les ailes des années 1830, en vis-à-vis de la clinique élevée par Georges Mathy, le rez-de-chaussée s'étendant sur la cour délimitée par ces ailes. Cette nouvelle construction compte cinq étages revêtus de façades en murs rideaux, équipées de menuiseries en aluminium. Les mêmes architectes utilisent en 1966 le même registre pour ajouter à l'extrémité du site, sur la rue Boissonade accessible par un porche, un bâtiment de même hauteur destiné à des appartements de fonction, à des laboratoires et à une morgue.

Au milieu des années 1980, les architectes Joanna Fourquier et J. Filhol ont rassemblé des locaux techniques et des services généraux dans un bâtiment rectangulaire d'un étage sur sous-sol, cantonné de tours d'angles occupées par des escaliers, revêtu de briques et de pierre de parement.



Vue actuelle du pavillon des rubéoleux convalescents (architecte Paul-Marie Gallois, 1886).



Vue de la cour de la maternité Adolphe Pinard (Félix Debat, 1834).



Vue de l'aile ajoutée en 1970 pour clore la cour de la maternité (Larrousse et Desprez).



Vue de l'aile ajoutée entre les ailes de l'orphelinat (Larrousse et Desprez, 1963-1971).



Vue du revers du bâtiment de l'oratoire (Daniel Gittard, milieu du XVII^e siècle)



Vue de la chaufferie (Félix Debat, 1834).



Vue de la clinique « Marcel Lelong » (Georges Mathy, milieu des années 1950).



Vue du revers du bâtiment implanté 53, rue Boissonade (Larrousse et Desprez, fin des années 1960).

À la même époque, la clinique dite « Michel Rapine » est construite à l'alignement, sur un plan en L à l'emplacement du pavillon « Pasteur », par Jean Paul Mauduit et Philippe Alluin pour accueillir, sur trois plateaux ouverts grâce à une structure de poteaux et de poutres, les admissions et salles d'attente ainsi que des locaux d'archives. Fermée sur la rue mais ouverte sur une cour définie par son plan en U, cette clinique comprend aussi un centre de transfusion.

L'hôpital a fermé en 2011. Aujourd'hui, l'aménagement d'un éco-quartier doit regrouper logements libres et sociaux, équipements - dédiés à la petite enfance ou mutualisés - et locaux d'activité. Un espace vert doit également être aménagé.

Le choix a été fait, guidé par la présence de la protection PVP et par les avis rendus en pré-consultation par les architectes des bâtiments de France, de conserver essentiellement les constructions situées à l'alignement sur l'avenue - les cours « historiques » - à l'exception du bâtiment dit « Jalaguer » et de la clinique « Rapine ».

À l'arrière, les objectifs de l'aménageur seraient atteints par la surélévation de la clinique pédiatrique des années 1950, (dite « Marcel Lelong ») et la conservation-transformation de la maternité des années 1930 reconvertie en équipement. Les autres constructions seraient démolies.

À leur place, conservant la trame viaire existante, des voies plantées formeraient une croix centrale délimitant quatre îlots de constructions ceinturés par une voie (pompiers et circulation lente) et élevés de 6 à 10 niveaux.

Les équipes de projets n'étant pas encore désignées, les deux premières demandes de permis de démolir, qui concernent des constructions en limite sud du terrain et le pavillon dit « Jalaguer » à droite de l'entrée, ne sont pas encore accompagnées de permis de construire. Les schémas et vues perspectives disponibles sont à considérer, à ce stade, comme indicatifs de volumes simplement épannelés.

DISCUSSION

En ouverture, l'adjoint chargé de l'urbanisme insiste sur l'intérêt de juger le projet dans sa globalité. Il informe les membres que le dossier a fait l'objet de nombreux échanges avec les architectes des bâtiments de France concernant les bâtiments qui doivent être conservés et ceux qu'il est possible de démolir. Il rappelle le caractère exemplaire de cette opération, 60% de l'existant construit devant être préservé, parmi lesquels les édifices les plus représentatifs de l'histoire de ce site hospitalier. Un membre pose la question de l'affectation future des bâtiments construits ou transformés. Il regrette un certain déficit d'aménagement de nouveaux espaces verts, ce que conteste l'adjoint chargé de l'urbanisme tout en indiquant que le projet est principalement orienté vers la construction de logements. Il indique cependant que le développement d'activités culturelles et tertiaires tient une grande place dans l'opération et confirme que des cheminements traversants seront créés qui permettront

de désenclaver et d'ouvrir la parcelle aux piétons et aux cyclistes. Il informe en outre la Commission que plusieurs concours d'architecture seront organisés et qu'ils seront soumis au schéma urbain validé par le Conseil de Paris. Pour conclure le débat, le Président propose qu'une visite du site soit organisée avant toute résolution sur le projet.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES

- GRAHAL, *Hôpital Saint-Vincent-de-Paul (72-86 avenue Denfert-Rocherau / 51-53 rue Boissonade, Paris 14^e)*. Étude historique et documentaire, juin 2013.



Vue du bâtiment des services techniques (Fourquier et Filhol, 1985).



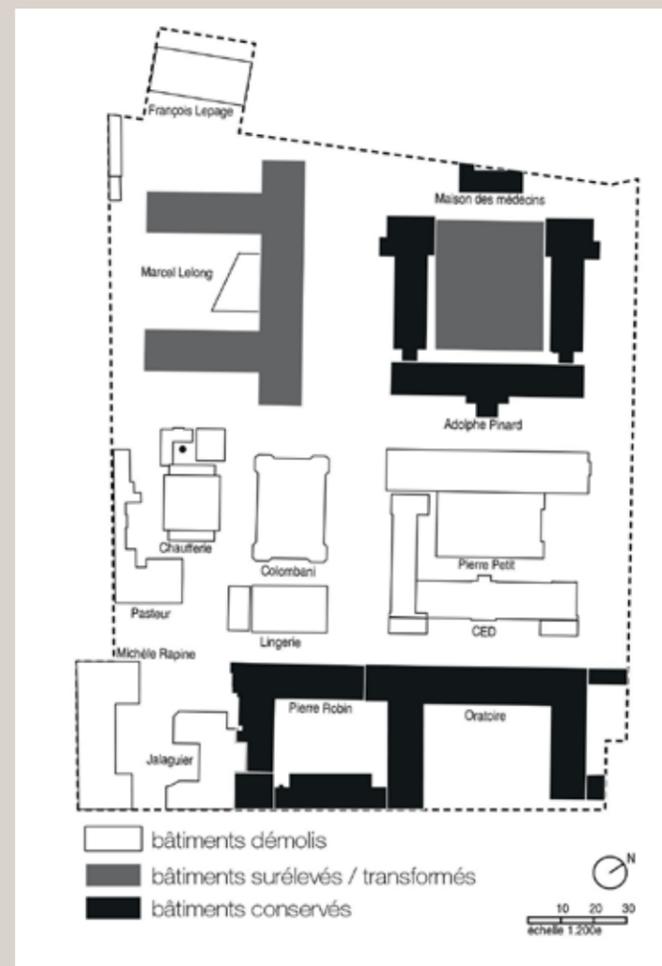
Vue des vacheries, laiteries, dont le permis de démolir est déposé (Charles-François Viel, 1807-1821).



Vue du bâtiment des admissions et archives dit « Rapine » depuis l'avenue (Mauduit et Alluin, 1985).



Vue des vacheries, laiteries, dont le permis de démolir est déposé (Charles-François Viel, 1807-1821).



Plan du site présentant les modifications et démolitions projetées (© Anyoji Beltrando).



Plan schématique présentant les fondements du projet (© Anyoji Beltrando).



Vue axonométrique du site présentant en vert les aménagements paysagers projetés (© Anyoji Beltrando).

[102, RUE RAMBUTEAU ET 2, RUE MONDÉTOUR (01^{ER} ARR.)]

Surélévation d'un immeuble d'angle ancien du quartier des Halles

Pétitionnaire : M. Gilles COUDRAY – SARL C.R.A.B.

PD 075 101 17 V 0005

Dossier déposé le 01/08/2017.

Fin du délai d'instruction le 01/11/2017.

« Démolition de la toiture en vue d'une surélévation. »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

L'immeuble de logements situé au 102, rue Rambuteau, à l'angle avec la rue Mondétour, date très probablement du XVII^e siècle. Il est l'un des seuls vestiges conservés de l'ancienne rue de la Chanvrerie, devenue depuis 1847

la rue Rambuteau. Dans cet immeuble, où se trouvait anciennement le « Cabaret de Corinthe », Victor Hugo place, dans *Les Misérables*, le quartier général des insurgés lors des émeutes de 1832. Le bâtiment se composait alors d'un berceau de cave, d'un rez-de-chaussée abritant un commerce, de quatre étages carrés plus un étage sous comble, et présentait trois travées sur la rue de la Chanvrerie et une seule sur la rue Mondétour. Une cage d'escalier se développait du côté de la rue Mondétour et desservait tous les étages, ces derniers étant occupés, chacun, par une chambre à feu et un cabinet. L'ensemble était couvert de tuiles avec gouttière en plomb. Au cours du temps, cet édifice passe de propriétaire en propriétaire, qui se succèdent parfois très rapidement.



Élévation sur l'avenue Denfert-Rochereau, état existant (© Anyoji Beltrando).



Élévation sur l'avenue Denfert-Rochereau, état projeté (© Anyoji Beltrando).



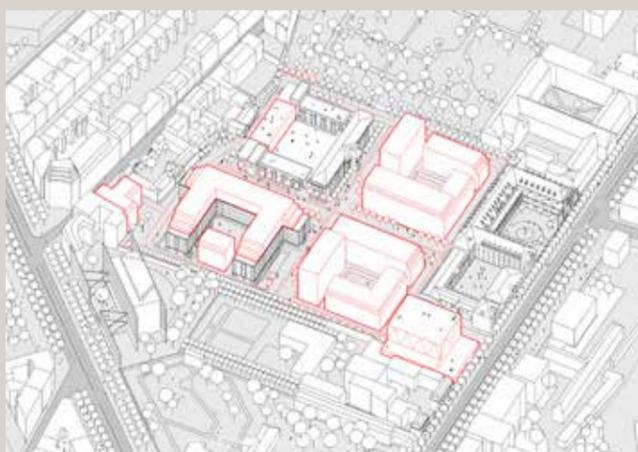
Vue actuelle de la croisée centrale (© Anyoji Beltrando).



Vue projetée de la croisée centrale (© Anyoji Beltrando).



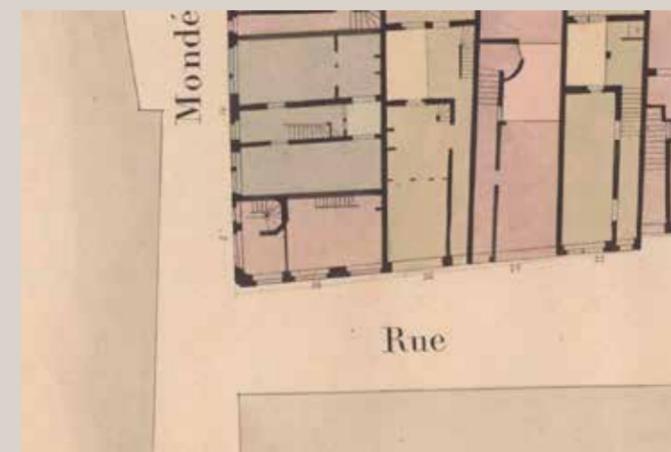
Extrait du P.L.U.



Vue axonométrique du site présentant en rouge les modifications et démolitions projetées (© Anyoji Beltrando).



Vue projetée de la maternité (© Anyoji Beltrando).



Extrait de l'Atlas Vasserot (1810-1836) (Archives de Paris)



Vue de l'immeuble d'angle depuis la rue Mondétour au début du XX^e siècle (© BHVP / Roger-Viollet).

Quelques travaux de rénovation ont lieu, notamment entre 1840 et 1860, alors qu'Edme Fouinat et sa femme Louise Adélaïde Geneviève Roussel possèdent l'immeuble. Lors de cette opération, la façade sur la rue Mondétour est régularisée et passe d'une à deux travées. Malgré quelques rénovations plus récentes, le bâtiment a conservé son aspect d'origine.

Il possède le plus petit gabarit de l'ensemble des édifices de la rue Rambuteau et laisse percevoir le pignon du bâtiment voisin sur une hauteur de plus de trois niveaux.

Le rez-de-chaussée, occupé par un commerce précédé d'une terrasse, possède une façade menuisée. Aux étages supérieurs, qui abritent des bureaux et deux studios, la façade présente une modénature limitée à de simples bandeaux séparant les niveaux, couverte d'un enduit gratté fin. La toiture à deux pentes, dont la charpente d'origine est encore visible, est recouverte de tuiles plates. Dans la cage d'escalier, l'ancienne balustrade a été partiellement conservée.

Le projet prévoit la construction d'un étage carré à l'emplacement des combles actuels et celle d'un niveau supplémentaire au-dessus afin de constituer un logement en duplex largement vitré dont les formes trancheraient volontairement avec l'existant. Ce dernier niveau serait partiellement occupé par une terrasse dans l'angle et couvert d'une toiture présentant plusieurs faibles pentes.

DISCUSSION

Les membres s'opposent à ce projet de surélévation dont l'esthétique et l'échelle sont fortement discutées. Un membre met en avant la valeur historique du bâtiment, témoignage d'un décor urbain exemplaire du vieux Paris et estime qu'il mérite, pour cela, d'être conservé en l'état. Un autre rappelle que cet immeuble est l'un des derniers exemples d'architecture du XVII^e siècle dans la capitale et tous s'étonnent qu'il ne bénéficie d'aucune protection au titre du P.L.U.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble d'angle du quartier des Halles.

La Commission s'oppose à la surélévation de cet immeuble dont la construction remonte au XVII^e siècle et qui a conservé son gabarit ancien. Ayant noté la présence de l'escalier d'origine, encore conservé à partir du premier étage dans son état initial, elle demande que cet immeuble, qui constitue en l'état un témoignage précieux des immeubles subsistants du quartier des Halles, soit inscrit dans la liste des bâtiments protégés au P.L.U.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : MC/ET/XVIII/840 ; MC/ET/LXXIII/1392 (10 juillet 1843).
- Archives de Paris : D²P⁴ 741 ; DQ¹⁸ 372, 375 et 1183 ; 3589W 1898.

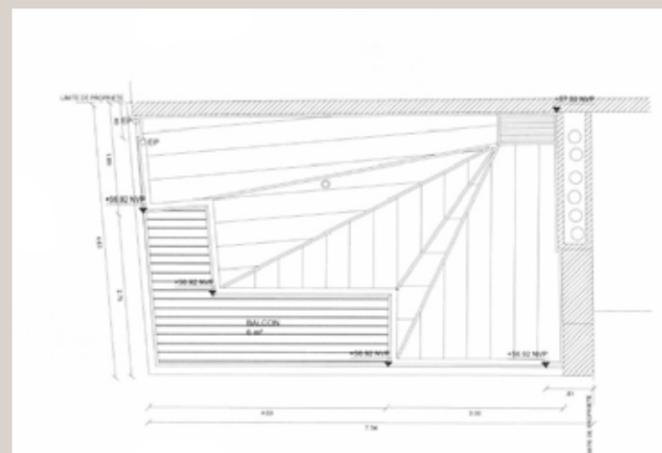
- Jean-Pierre Babelon, Michel Fleury et Jacques de Sacy, *Richesses d'art du quartier des Halles maison par maison*, Paris, Arts et Métiers Graphiques, 1968, p.46.



Vue actuelle depuis l'angle des deux rues.



Détails des éléments conservés de l'escalier XVII^e siècle.



Plan projeté de la toiture (© Brunet Gratio architectes).



Vue d'insertion du projet depuis les toits des Halles (© Brunet Gratio architectes).



Vue d'insertion du bâtiment projeté (© Brunet Gratio architectes).

[10, AVENUE PIERRE I^{ER} DE SERBIE (16^E ARR.)]

FAISABILITÉ Réaménagement du soubassement du musée Galliera

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Palais Galliera construit par l'architecte et Grand Prix de Rome Léon Ginain entre 1878 et 1894 pour la duchesse d'origine Génoise Maria Ferrari de Galliera afin d'y abriter sa collection d'art et de la montrer au public. L'édifice a été conçu par Ginain sur des modèles de la Renaissance française et italienne. Des portiques à colonnades sur un plan semi-circulaire s'étendent devant un bâtiment rectangulaire sans étage percé de baies arrondies qui monopolisent la surface des façades. Les galeries à colonnes encadrent la cour et se détachent sur le jardin. Le pavillon central forme un portique monté sur colonnades en ses ailes latérales. Sa façade parée de massives colonnes à bos-

sages et de trois grandes arcades plante dans le square un décor sculpté par Chapu Thomas et Cavalier représentant respectivement la peinture l'architecture et la sculpture. Le bâtiment est exemplaire du style Beaux-Arts en vogue à la fin du XIX^e siècle. Légué à la Ville de Paris avec le jardin le palais abrite depuis 1978 le musée de la mode et du costume de la Ville de Paris. »

PRÉSENTATION

Le Palais Galliera, inspiré de l'architecture de la Renaissance italienne et française, a été construit entre 1878 et 1894 par l'architecte Léon Ginain (1825 – 1898) afin d'abriter les collections de la duchesse de Galliera que cette richissime aristocrate génoise envisageait alors de

donner à la France. Prenant appui sur un soubassement en rez-de-jardin, dont l'architecture intérieure a été influencée par le style Louis XII, la construction est précédée d'une cour semi-circulaire bordée d'un péristyle et comporte deux ailes basses prolongeant le bâtiment central. Les niveaux inférieurs – le sous-sol en rez-de-jardin et le rez-de-chaussée – montrent la même distribution, une salle centrale entourée de quatre galeries, celle située au Nord étant interrompue par un grand vestibule. Affecté à la fin du XIX^e siècle aux collections d'art appliqué de la ville et utilisé ensuite pour des usages variés, le palais abrite depuis 1978 le musée parisien de la mode et du costume. Des faux plafonds et des doublages, aujourd'hui disparus, ont, jusqu'au milieu des années 1980, masqué les décors peints et occulté plafonds lumineux et hautes baies cintrées.

Le projet prévoit le réaménagement complet du soubassement du musée et de la galerie courbe située sous le péristyle en hémicycle afin de créer, au niveau du rez-de-

jardin, un circuit de visite consacré principalement à une présentation par roulement des collections permanentes. Les salles, appareillées en briques et pierre calcaire et qui témoignent d'une grande science du voûtement, seraient reliées au rez-de-chaussée par une nouvelle liaison verticale entre la salle « rouge » au rez-de-jardin et l'ancienne bibliothèque située au rez-de-chaussée, à droite en entrant. Une trémie serait percée dans la voûte en anse de panier sans modifier le profil général de celle-ci. L'escalier serait traité en béton blanc brut laissant apparaître des agrégats de sables et de gravillons.

DISCUSSION

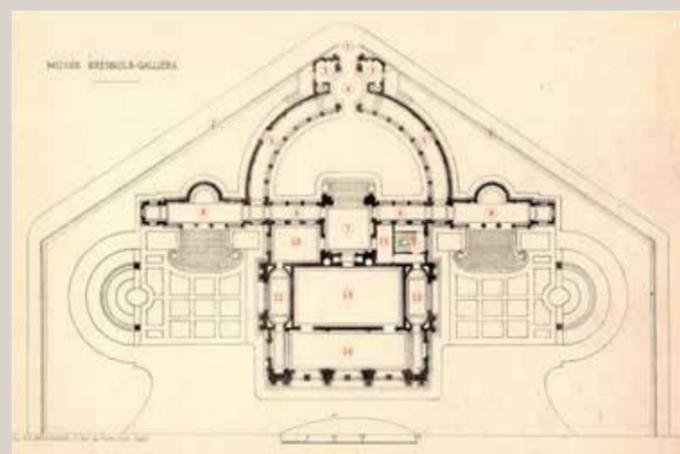
Les membres approuvent à l'unanimité ce projet qui doit permettre au musée de bénéficier d'espaces d'exposition supplémentaires pour la présentation des collections permanentes. Ils estiment également que ce réaménagement va contribuer à mettre en valeur le musée, ses collections et renforcer l'attractivité du lieu.



Extrait du P.L.U.



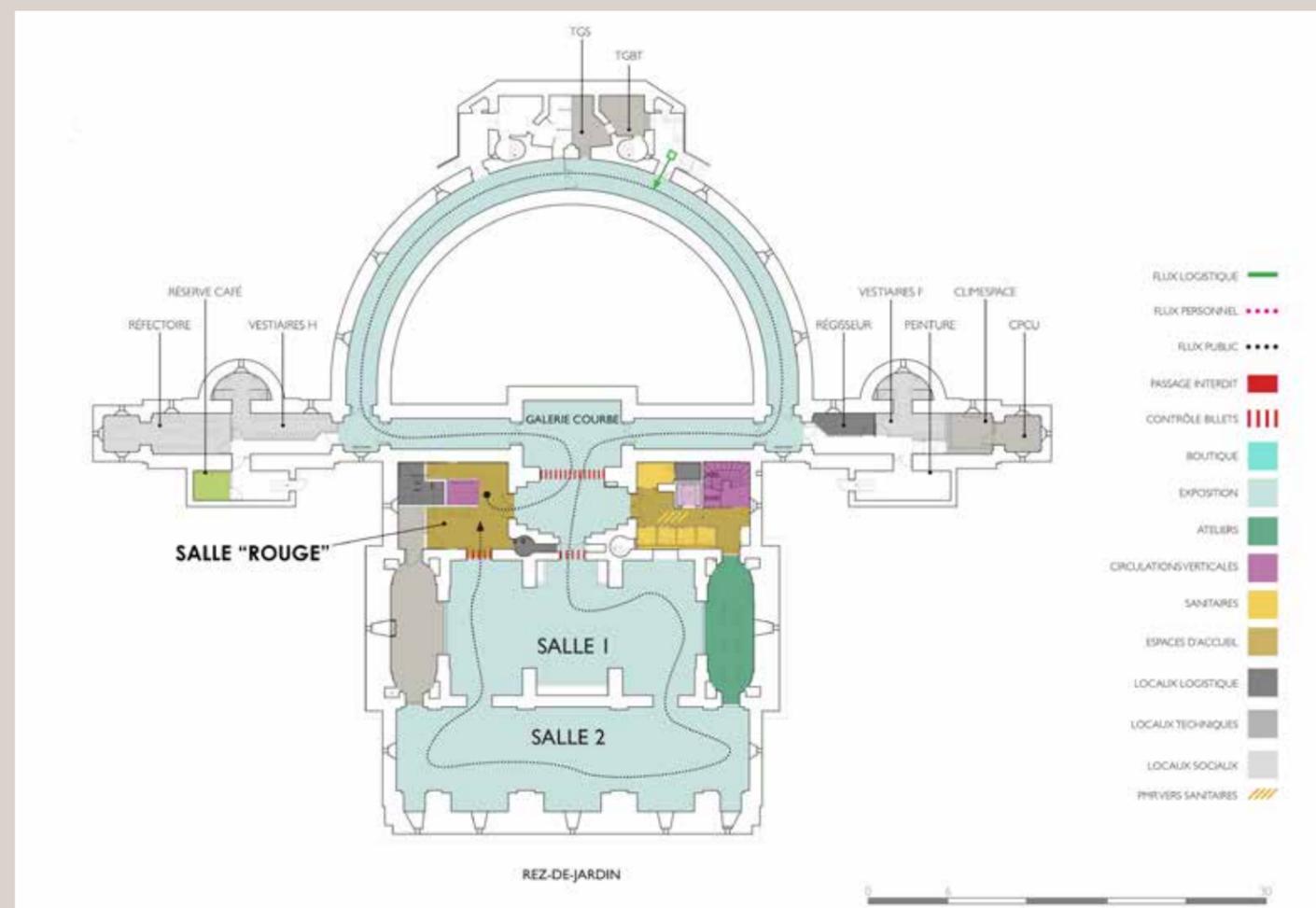
Vue perspective du musée, publiée dans *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIX^e et XX^e siècles* (t. II, 1991).



Plan du musée, dessiné au début du XX^e siècle (Archives de Paris).



Vue actuelle du musée depuis la cour intérieure.



Plan du rez-de-jardin, état projeté (© Atelier de l'île architectes).

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

BIBLIOGRAPHIE

- Maurice Quentin-Bauchart, *Les richesses d'art de la ville de Paris. Les musées municipaux*, Paris, Laurens, 1912.



Vue actuelle de la salle « rouge ».



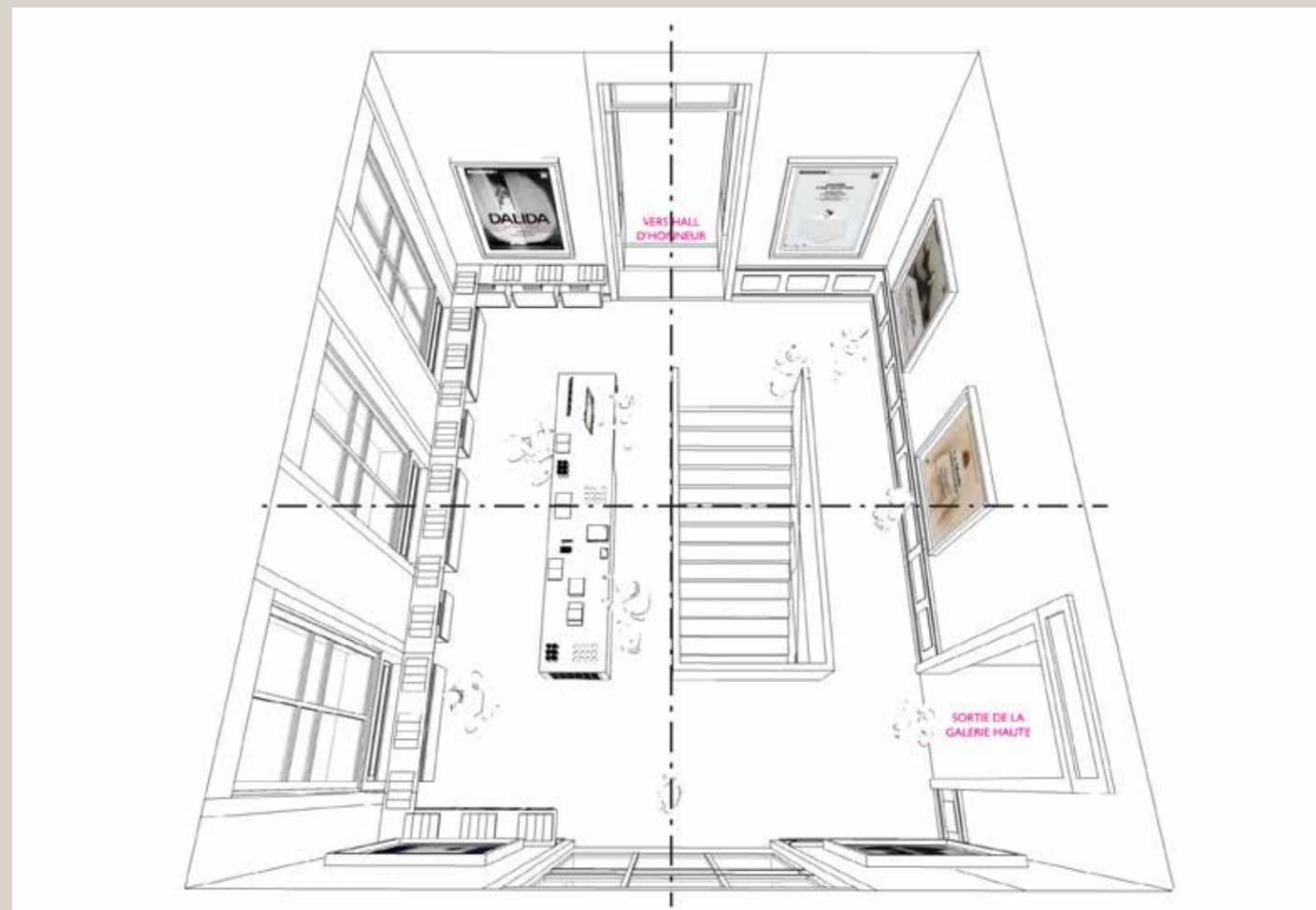
Vue actuelle de la salle 2.



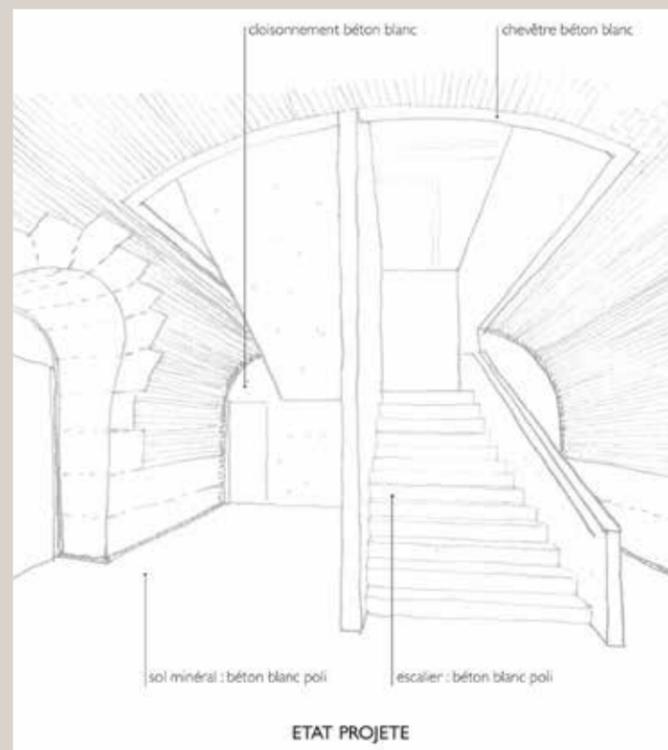
Vue actuelle de la salle 1.



Vue actuelle de la galerie courbe.



Vue axométrique projetée de la nouvelle boutique au rez-de-chaussée et du départ d'escalier (© Atelier de l'île architectes).



Dessin présentant l'arrivée de l'escalier projeté dans la salle « rouge » (© Atelier de l'île architectes).



Vue d'insertion du départ d'escalier projeté au rez-de-chaussée (© Atelier de l'île architectes).

[42, RUE DES SAINTS-PÈRES (07^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU

Surélévation d'un immeuble ancien en lisière du P.S.M.V.

Pétitionnaire : M. Stéphane UZAN

SAS 40 RUE SAINT PERES

PC 075 107 16 V 0058 Mo1

Dossier déposé le 24/05/2017.

Fin du délai d'instruction le 24/10/2017.

« Surélévation de 2 niveaux + combles de la partie de l'hôtel (R+2) située au n° 42 rue des Saints-Pères (3 logements de fonction créés), avec création d'une courette au R+3.

Modificatif au PC n°075 107 16 V 0058 délivré le 01/02/2017. »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.S.M.V. du 7^e arrondisse-

ment : immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre de son intérêt patrimonial de type B.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 23 mars 2006 : « La Commission du vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques Bravo, Maire du 9^e arrondissement, a formé un vœu en faveur d'une recherche approfondie à partir des documents d'archives et d'une datation par dendrochronologie, afin de préciser la nature de cet ensemble bâti au 42, rue des Saints-Pères (7^e arr.), probablement antérieur au XVII^e siècle. La Commission du vieux Paris ne s'est pas opposée au projet de surélévation envisagé, sous réserve que les éléments archéologiques

de ce bâti (pièces de charpente, poutres, piédroits et sommiers) soient conservés et restaurés. »

- Séance du 12 septembre 2006 : « La Commission du vieux Paris, réunie le 12 septembre 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a levé le vœu qui demandait de préciser la nature de ce bâti ancien au 40-42, rue des Saints-Pères (7^e arr.), le pétitionnaire ayant lancé une étude par datation dendrochronologique. Elle a également recommandé que le projet de surélévation du bâtiment fasse l'objet d'une réflexion plus poussée, afin que cette intervention s'intègre avec le plus grand soin à ce bâti ancien. »

PRÉSENTATION

La maison du 42, rue des Saints-Pères, qui est représentée sur les plans de Quesnel et de Mérian, provient vraisemblablement de la réunion de deux maisons plus anciennes antérieures au XVII^e siècle. Elle appartient à

une des séquences bâties les plus anciennes de la rue, Adolphe Berty, le fondateur de la topographie parisienne, attestant de la construction d'une maison sur la parcelle dès les années 1530-1540.

La commission a examiné cette adresse en 2006 (séance du 23 mars 2006) dans le cadre d'un dépôt de permis qui demandait l'autorisation de surélever le bâtiment d'un étage. Le projet fut jugé finalement recevable après la réalisation d'une étude patrimoniale permettant de dater plus précisément l'édifice et sous réserve que les éléments archéologiques du bâti seraient conservés (pièces de charpente, poutre, piédroits et sommiers) et que la surélévation fasse l'objet d'une réflexion plus poussée, afin de s'intégrer au bâti ancien (séance du 12 septembre 2006).

L'adresse a été vendue à une date inconnue sans que les travaux aient été réalisés et un nouveau permis, a été déposé en novembre 2016. Il avait pour objet de permettre un réaménagement complet de la maison,



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle du bâtiment dans la perspective de la rue des Saints-Pères.



Nouvel état après travaux : coupe longitudinale (© DGM & associés).



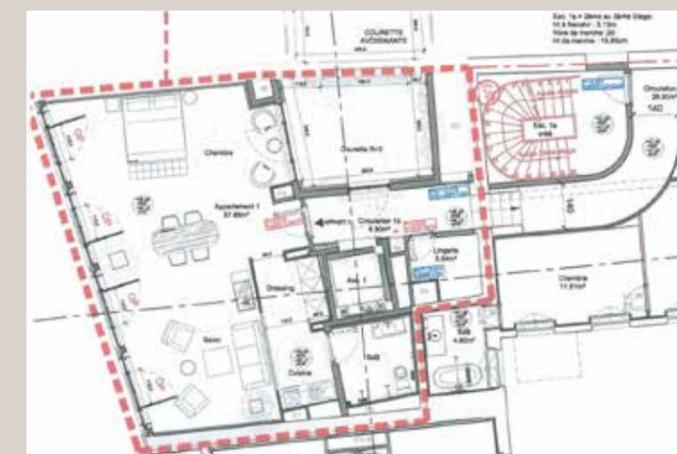
Vue de la courette dans laquelle a été installé un ascenseur en 2016.



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue.



Vue de l'escalier démolit en 2016.



Plan du R+3, état projeté : création d'une nouvelle courette (© DGM & associés).

jusqu'à-là occupée en bureaux, dans le but de la réunir à l'hôtel voisin installé au n° 40 depuis 2015 pour former ainsi un seul et même ensemble hôtelier 5*. Ce permis, aujourd'hui délivré, a autorisé un nombre limité d'interventions : installation d'un ascenseur dans la courrette, modification de la façade du rez-de-chaussée sur rue (déjà transformée), nombre réduit de démolitions comprenant celles d'un escalier sans intérêt patrimonial. Succède aujourd'hui à ce permis, un permis modificatif qui demande l'autorisation de surélever la maison de deux niveaux (dont un en retrait) plus un niveau de comble, afin de créer 6 logements pour le personnel de l'hôtel. Ces nouveaux travaux entraîneraient la démolition de la toiture actuelle et le percement de porteurs entre le n° 44 et le n° 40 mais aucun escalier supplémentaire ne serait créé. La surélévation aurait un caractère contemporain. La structure et les trames de châssis seraient métalliques. Le dernier niveau en retrait (attique et sous comble) serait traité en zinc. Une courrette serait

établie latéralement à partir du R+3, en vis-à-vis de la courrette du n° 44.

DISCUSSION

Un membre rappelle que le bâtiment se situe dans le périmètre de protection d'un monument historique, l'ancienne chapelle de l'hôpital de la Charité, aujourd'hui chapelle ukrainienne Saint-Vladimir-le-Grand. Tous s'opposent à ce projet de surélévation dont ils jugent la hauteur et la couleur inacceptables.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi un projet de surélévation d'un immeuble dont la construction remonte au XVIIe siècle.

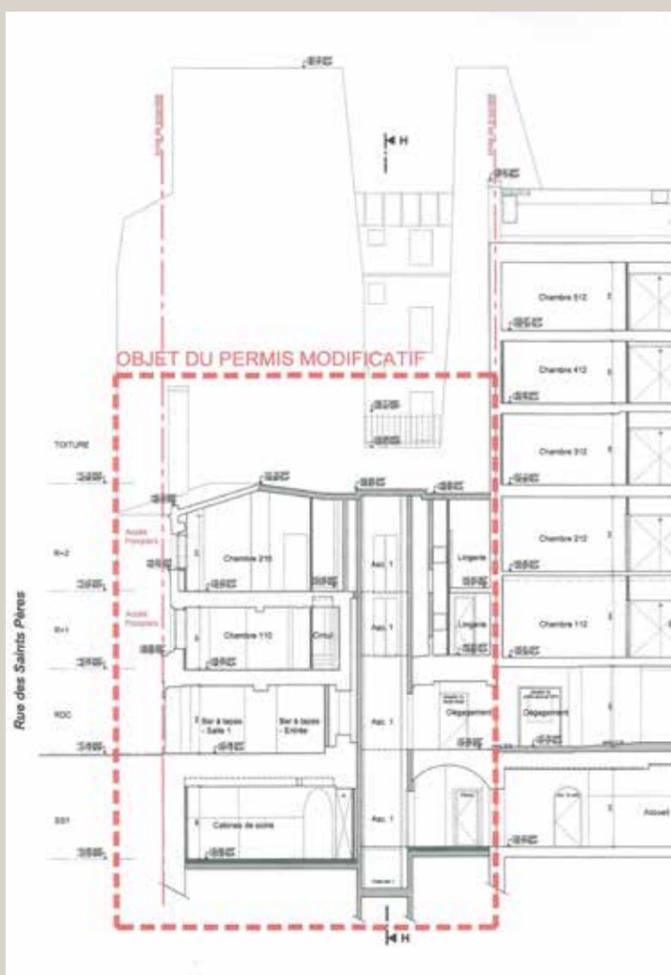
La commission rejette ce projet dont le dessin de façade et le traitement chromatique sont sans rapport avec

la séquence bâtie dans laquelle s'insère l'immeuble, à proximité immédiate de la chapelle ukrainienne Saint-Vladimir-le-Grand et du square Taras Chevtchenko.

Elle rappelle par ailleurs qu'elle a pris sur cette adresse, en 2006, un vœu demandant, au sujet d'un premier projet de surélévation, que celle-ci soit limitée à un seul étage.

SOURCES

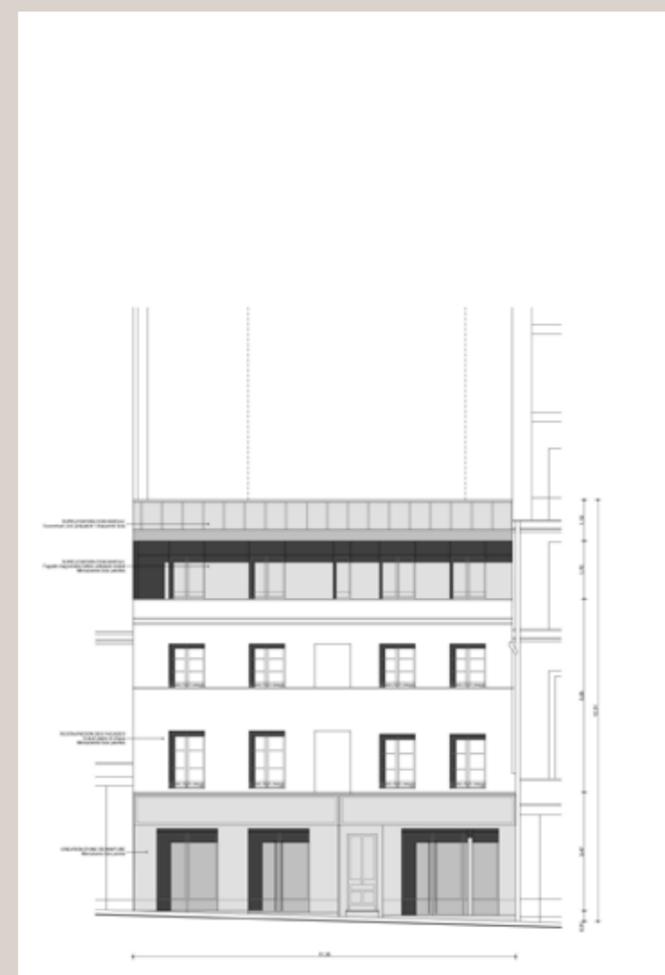
- Documentation de la Commission du Vieux Paris.



Coupe longitudinale, état existant (© DGM & associés).



Coupe longitudinale, état projeté (© DGM & associés).



Élévation de la façade sur rue, projet présenté en septembre 2006 et non réalisé (© D2F architectes).



Élévation de la façade sur rue, nouveau projet (© DGM & associés).

[32, RUE KELLER (11^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU

Réécriture de la façade et surélévation d'un immeuble faubourien

Pétitionnaire : M. SCHNEIDER Daniel
SEM R.I.V.P.

PC 075 111 17 V 0019

Dossier déposé le 28/03/2017 (pièces complémentaires reçues le 10/05/2017).

Fin du délai d'instruction le 18/12/2017.

« Surélévation de 2 niveaux de deux bâtiments à usage d'habitation et de commerce d'un étage sur cour et de 4 étage sur rue (3 logements supplémentaires créés), pose d'une isolation thermique par l'extérieur sur toutes les façades, remplacement des menuiseries extérieures, agrandissement d'une fenêtre sur cour, végétalisation de la toiture du bâtiment sur rue, modification de la devanture du local commercial avec mise aux normes PMR et création d'une

verrière dans la cour.

SHON créée : 107,5 m² ; surface du terrain : 130,90 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 28 juin 2017 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation et d'isolation par l'extérieur d'un immeuble faubourien édifié sous le Second-Empire.

La Commission rejette l'ensemble du projet et particulièrement la mise en œuvre d'une isolation des bâtiments par l'extérieur qui effacerait les encadrements de

fenêtres et les bandeaux d'étage anciens. Cette réécriture des façades aurait pour conséquence de faire perdre à l'immeuble tout caractère d'authenticité et de porter atteinte, sur la rue, à l'homogénéité du paysage. »

PRÉSENTATION

La Commission s'étant opposée à la surélévation de l'immeuble et à son isolation par l'extérieur, la R.I.V.P a revu son projet. Elle renonce à toute intervention (I.T.E. comprise) en ce qui concerne la façade sur rue qui ferait l'objet d'un simple ravalement en mortier chaux et plâtre. Elle maintient, en revanche, l'isolation par l'extérieur pour les façades arrières, nécessaire, selon elle, au regard de la mise en œuvre du plan climat et plus performante qu'une simple isolation par l'intérieur (les logements sont par ailleurs, pour la plupart, occupés). Elle maintient, sans modification, le projet de surélévation (surélévation de 2 niveaux dont 1 en retrait).

DISCUSSION

Les membres jugent favorablement l'abandon de la pose

d'une isolation thermique par l'extérieur sur la façade principale. En revanche, ils restent opposés à la proposition de surélévation présentée, qu'ils estiment être peu en harmonie avec la façade actuelle et le paysage de la rue.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi un projet réécriture de la façade et surélévation d'un immeuble faubourien.

Le pétitionnaire ayant renoncé à toute intervention (I.T.E. comprise) côté rue – la façade ferait l'objet d'un simple ravalement - lève, sur ce point, le vœu pris dans la séance du 28 juin 2017. Elle demande en revanche que le projet de surélévation, dont elle accepte le principe, soit revu de façon à mieux s'intégrer dans le paysage.

SOURCES

- Archives de Paris : VO¹¹ 1664 ; D³P⁴ 583 et 584 ; DQ¹⁸ 1455 ; 3589W 1204.



Extrait du P.L.U.



Perspective actuelle de la rue Keller depuis la rue de la Roquette.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Ci-contre : vue d'insertion sur rue, projet présenté en juin 2017.
Ci-dessus : vue d'insertion du nouveau projet (© ELLENAMEHL Architectes).

[127, BOULEVARD DIDEROT (12^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU

Restructuration et surélévation d'une ancienne maison de confection

Pétitionnaire : M. Eric SADOUN

SNC DIDEROT

PC 075 112 17 V 0004

Dossier déposé le 03/02/2017.

Fin du délai d'instruction : refusé le 20/08/2017 (recours gracieux déposé le 21/09/2017).

« Surélévation de 2 niveaux d'un immeuble de bureaux de 4 étages sur un niveau de sous-sol avec restructuration des circulations verticales et création d'une toiture et d'une cour végétalisée.

SHON supprimée : 114 m² ; SHON créée : 797 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 28 juin 2017 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de restructuration et de surélévation d'une ancienne maison de confection édifée en 1913.

La commission ne s'oppose pas à la surélévation du bâtiment mais demande que celle-ci ne dépasse pas deux niveaux. Elle souhaite par ailleurs que la démolition des allèges prévue au rez-de-chaussée sur rue soit abandonnée et que le traitement de la façade principale se rapproche de la présentation d'origine de l'immeuble où l'emploi de la brique industrielle contrastait avec la présence de pilastres à refends. »

PRÉSENTATION

En réponse au vœu de la Commission, le pétitionnaire ramène à 2 niveaux, comme le lui demandait la CVP, la hauteur de la surélévation. Il conserve par ailleurs ou rétablit les allèges des travées centrales au rez-de-chaussée. Il renonce enfin aux habillages métalliques marquant les accès et reconstitue le parement de briques qui décorait la face externe des impostes.

DISCUSSION

Les membres jugent satisfaisante la nouvelle proposition du pétitionnaire, qui répond au vœu de la commission.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de restructuration et surélévation d'une ancienne maison de confection.

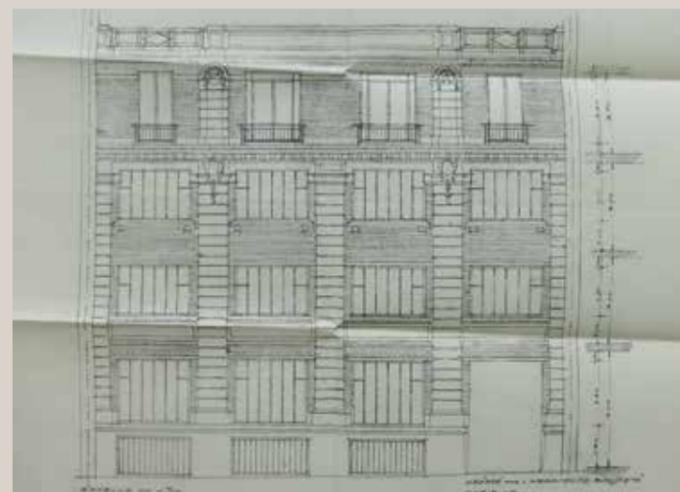
Le pétitionnaire ayant satisfait au vœu pris dans la séance du 28 juin dernier, qui demandait, en particulier, que la surélévation ne dépasse pas deux niveaux, celui-ci est levé.

SOURCES

- Archives de Paris : VO¹¹ 1004 ; 3589W 763 ; 3184W 490.



Extrait du PLU.



Élévation de la façade projetée et surélevée, dessinée en 1924 (Archives de Paris).



Vue actuelle depuis le boulevard Diderot.



Vue d'insertion depuis le boulevard Diderot, projet présenté en juin 2017 (© ADA architecture).



Vue d'insertion depuis le boulevard Diderot, nouveau projet (© ADA architecture).

[1, VILLA DES HAUTS-DE-BELLEVILLE ET 43-49, RUE DU BORRÉGO (20^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU Surélévation d'un bâtiment brutaliste des années 1950

Pétitionnaire : M. Jean-Claude COLONNA

ANTIN RESIDENCES SA D'HLM

PC 075 120 16 V 0049

Dossier déposé le 22/12/2016.

Fin du délai d'instruction le 16/10/2017.

« Réhabilitation et surélévation d'un niveau d'un bâtiment de 4 étages sur un niveau de sous-sol à usage de maison de la jeunesse et de la culture du sous-sol au 1er étage et de foyer de jeunes travailleurs du 2ème au 4ème étage avec changement de destination du 1er étage en foyer de jeunes travailleurs et d'un réfectoire du foyer à rez-de-chaussée en MJC, modification des liaisons verticales, remplacement des menuiseries extérieures et création d'un plancher dans le volume du gymnase situé

à l'arrière du bâtiment.

SHON démolie : 105 m² ; SHON créée : 875 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU :

« Ensemble immobilier des Hauts-de-Belleville. Dans le cadre d'une opération initiée par la communauté religieuse appelée l'Œuvre des Otages et l'architecte Claude Béraud, cet ensemble, construit de 1955 à 1958, comprend : - une unité d'habitation de 158 logements remarquable notamment pour son ossature en béton armé laissé brut de décoffrage, ses panneaux préfabriqués en gravillons lavés, ses colonnes coulées dans un coffrage polygonal de soixante-huit planchettes, ses menuiseries

et huisseries bois ; - un immeuble porche à usage de foyer de jeunes travailleurs et de maison des jeunes et de la culture ; - une salle de sports et de fêtes ; - et un bâtiment initialement dévolu à un jardin d'enfants et réaffecté à des logements et locaux paroissiaux. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 20 novembre 2014 : « La commission du Vieux Paris, réunie le 20 novembre 2014 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un bâtiment des années 1950 protégé au titre du P.L.U., abritant une M.J.C. et un foyer de jeunes travailleurs.

Afin de conserver à l'édifice ses qualités architecturales associées à la production brutaliste du mouvement moderne français de la fin des années 1950, la commission - si elle n'est pas opposée au principe d'une surélévation - demande que celle-ci soit limitée en longueur de manière à ce que le dessin du bâtiment conserve du côté du

pignon Est sa forme initiale de prisme. »

- Séance du 25 janvier 2017 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de surélévation d'un bâtiment des années 50 inscrit au P.L.U et abritant une M.J.C. et un foyer de jeunes travailleurs.

La commission, après avoir pris connaissance de la nouvelle version des travaux prévus et constaté que sa demande n'a pas été prise en compte, reconduit son vœu pris le 20 novembre 2014. »

PRÉSENTATION

Des pièces modificatives ont été déposées depuis l'examen du projet en Commission, en janvier 2017. Dans le nouveau projet, la surélévation marque un retrait de 40 cm par rapport au pignon est du bâtiment et s'élève en net recul par rapport à la façade principale. Le nombre de logements créés passe de 21 à 12.



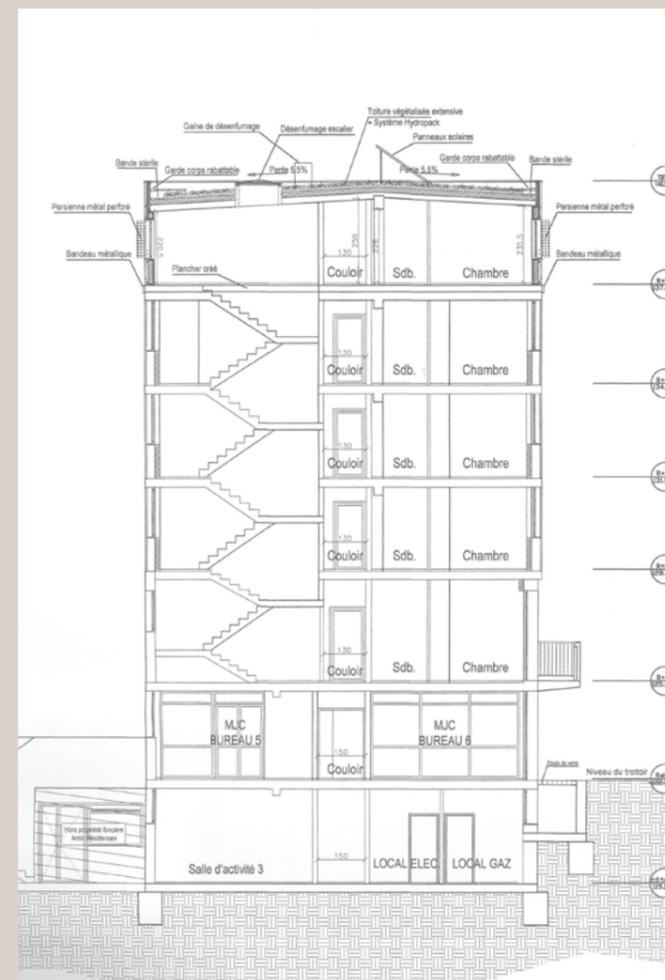
Extrait du PLU.



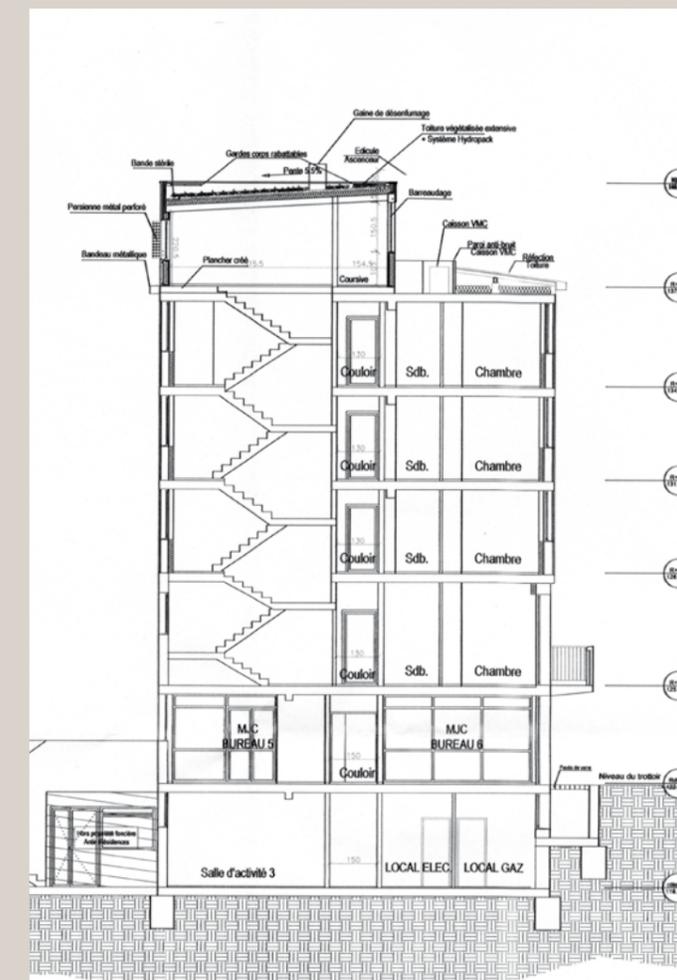
Vue actuelle de la façade depuis la rue du Borrégo.



Vue actuelle de la façade sur cour.



Coupe longitudinale, projet présenté en janvier 2017 (© Lair & Roynette architectes).



Coupe longitudinale, nouveau projet (© Lair & Roynette architectes).

DISCUSSION

Les membres prennent connaissance de la nouvelle proposition mais, estimant l'évolution du projet de surélévation contraire à leur demande, décident de maintenir le vœu précédent.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un bâtiment brutaliste des années 1950.

La nouvelle proposition ne tenant pas compte de la demande de la Commission qui souhaitait que le dessin du bâtiment après surélévation conserve du côté est sa forme initiale de prisme, le vœu pris dans la séance du 20 novembre 2014 et renouvelé dans celle du 25 janvier 2017 est maintenu.

SOURCES

- Archives de Paris : 1069W 799 et 800.

[10, AVENUE DU BEL-AIR (12^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU Reconstruction d'un hôtel de tourisme

Pétitionnaire : Mme MOUTON - BABOZ Angélique
SCI CLACLE

PC 075 112 17 V 0039

Dossier déposé le 03/08/2017.

Fin du délai d'instruction le 03/01/2018.

« Construction d'un bâtiment de R+8 sur deux niveaux de sous-sol à usage d'hôtel de tourisme (42 chambres) après démolition totale du bâtiment existant.

Surface supprimée : 604 m² ; surface créée : 1276 m² ; surface du terrain : 191 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

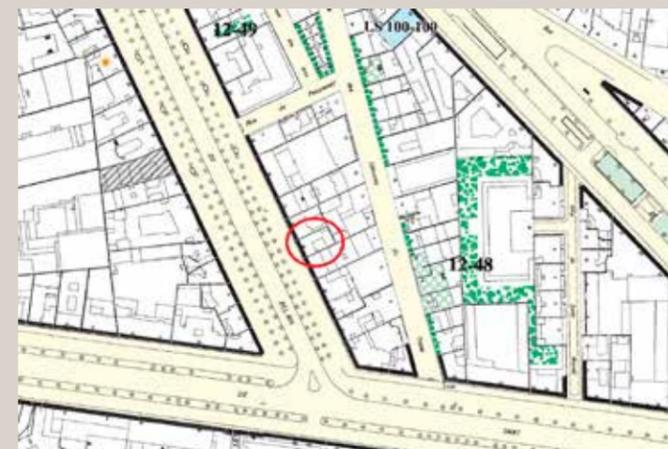
- Séance du 22 mars 2017 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un hôtel de tourisme de trois étages qui serait reconstruit à plein gabarit et atteindrait la hauteur de l'immeuble de gauche haut de sept étages. La commission ne s'oppose pas à cette démolition mais demande que le nouveau bâtiment règle sa hauteur plutôt sur celui de droite, plus bas de deux niveaux, afin de maintenir une hauteur d'alignement, le long de la voie, proche du paysage d'origine. »



Vue d'insertion du nouveau projet (© Lair & Roynette architectes).



Ci-contre : vues d'insertion des projets présentés en novembre 2014 (en haut) et janvier 2017 (en bas) (© Lair & Roynette architectes).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle depuis l'avenue du Bel-Air.



Vue actuelle de la façade sur rue.

PRÉSENTATION

En réponse au vœu, le pétitionnaire propose de réduire d'un niveau la nouvelle construction, créant ainsi, par rapport au faitage des couvertures des immeubles adjacents (plus haut à gauche et plus bas à droite), un effet d'escalier. Il s'engage par ailleurs à réduire la saillie des bow windows, initialement de 1m et qui serait ramenée à 80 ou 50 cm. La façade sur rue serait entièrement traitée en pierre de Saint-Maximin.

DISCUSSION

Les membres jugent l'évolution du projet insuffisante et décident de maintenir le vœu précédent.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de reconstruction d'un hôtel de tourisme.

La nouvelle proposition ne tenant pas compte de la demande de la Commission qui souhaitait que la nouvelle construction règle sa hauteur sur l'immeuble voisin de droite afin de maintenir, le long de la voie, une hauteur d'alignement proche du paysage d'origine, le vœu pris dans la séance du 22 mars 2017 est renouvelé.

SOURCES

- Archives de Paris : VO²¹ 252 ; D²P⁴ 95 ; 3589W 175.

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE VŒU



Vue actuelle depuis l'angle des deux rues.

27, RUE DU FOUR ET 1, RUE DES CANNETTES (06^E ARR.)

Pétitionnaire : M. Éric SITRUK

SCI 27 RUE DU FOUR

PC 075 106 16 V 0037

Dossier déposé le 02/08/2016.

Fin du délai d'instruction : refusé le 21/12/2016.

« Suite à la démolition d'un bâtiment de commerce à rez-de-chaussée, reconstruction d'un bâtiment R+5 à usage de commerce au rez-de-chaussée et d'hébergement hôtelier du R+1 au R+5 avec étage en attique pour création d'une terrasse. SHON démolie : 34 m² ; SHON créée : 157,37 m² ; surface du terrain : 41 m². »

Antériorité : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 16 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de comblement de l'angle vide des deux rues, occupé depuis plus d'un siècle par une construction à simple rez-de-chaussée, par un immeuble à plein gabarit.

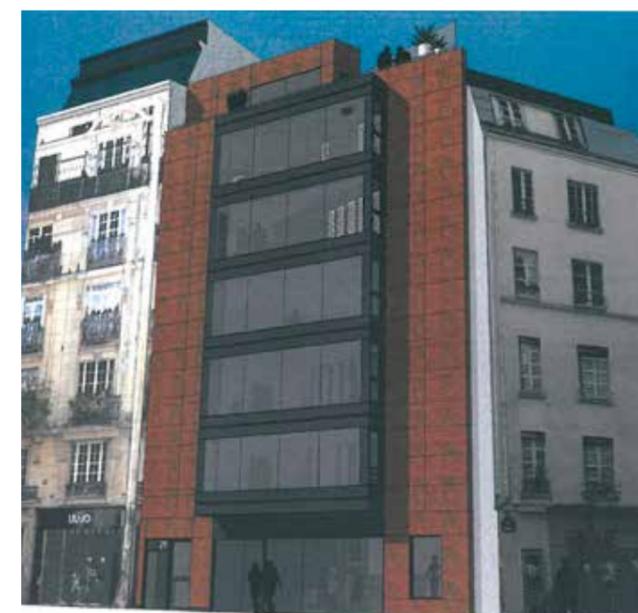
La commission constate la qualité paysagère de ce vide dont la forme actuelle résulte de l'évolution urbaine du carrefour. Si elle ne s'oppose pas à son comblement partiel par le biais d'une construction nouvelle, elle demande que cette dernière soit d'un volume mesuré et conçue en harmonie avec le paysage de la rue. »

Proposition : la nouvelle proposition ne tenant pas compte de la demande de la Commission, nous proposons le renouvellement du vœu émis en séance plénière le 16 novembre 2017.

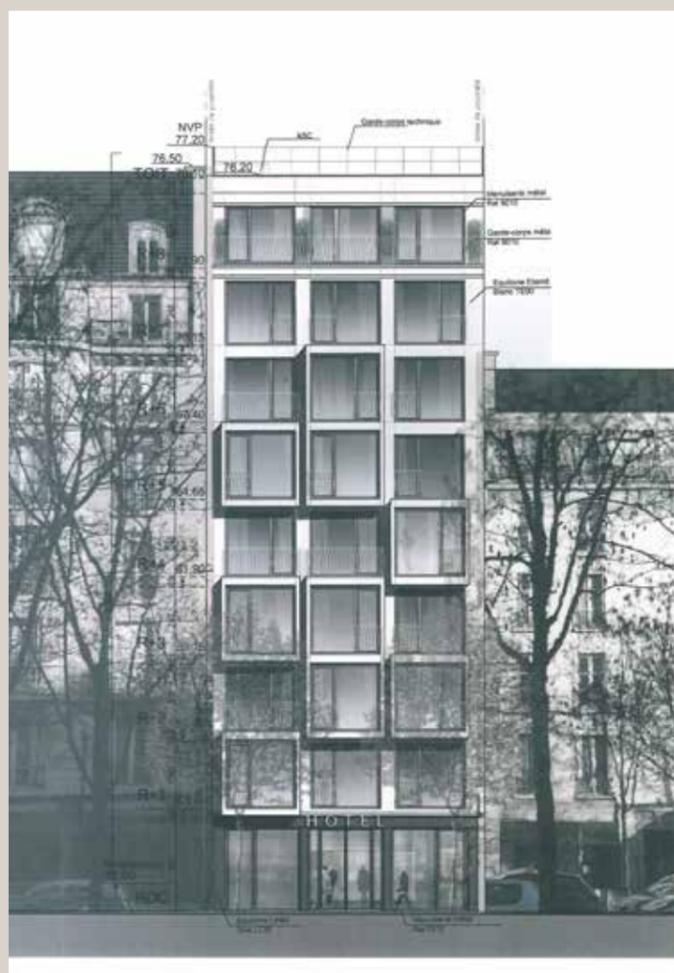
Résolution : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de remplacement d'un bâtiment de commerce à rez-de-chaussée établi dans un angle entre deux rues par un immeuble à plein gabarit.

La nouvelle proposition ne tenant pas compte de la demande de la Commission qui souhaitait que la nouvelle construction soit d'un volume mesuré et conçue en harmonie avec le paysage de la rue, le vœu pris dans la séance du 16 novembre 2016 est maintenu. »

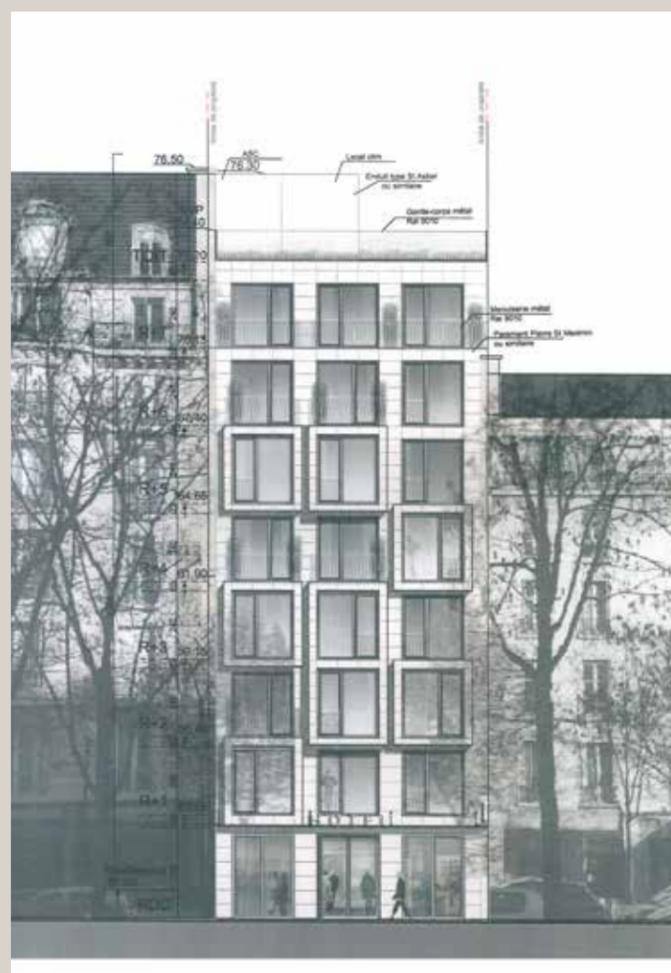
Ci-contre : vue d'insertion du nouveau projet (© Team3 Architectes).



Vue d'insertion, depuis l'angle des deux rues, du projet présenté en novembre 2016 (© Team3 Architectes).



Élévation de la façade sur rue, projet présenté en mars 2017 (© Maidenberg Architecture)



Élévation de la façade sur rue, nouveau projet (© Maidenberg Architecture)

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M. Noël Corbin, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M^{me} Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M. Guillaume Nahon, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Pralraud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Favrole
Daniel Imbert
Sébastien Lailier
Claire Ollagnier
Ludivine Proserpi

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris